

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

L'âme ardente de Saint Jean de la Croix

L'Autorité Pontificale

La servante qui ne veut plus servir

Après les élections hongroises

Littérature et catholicisme ou réalisme intégral

D'Henri de Tourville à Paul Bureau

Abbé Rod. Hoornaert

Yves de la Brière, S. J.

Paul Cazin

Guillaume de Huszar

Henri Massis

Georges Legrand

Les idées et les faits : Chronique des idées : Les mémoires du Comte Woeste, J. Schyrgens. — Angleterre. — France.

La Semaine

◆ Premier anniversaire!...

Un an déjà que sa voix s'est éteinte et que cette grande lumière n'illumine plus les ténèbres de nos luttes quotidiennes. Et sa gloire se fait chaque jour plus pure et plus belle. Déjà sa tombe est devenue un lieu de pèlerinage. Et ils sont légion les Belges, qui, chaque jour, le prient d'intercéder, auprès de Celui qui a reçu les Nations en héritage, pour que soient bénies l'Eglise et la Patrie...

Saint Cardinal, protégez-nous!

◆ C'est avec une trop légitime angoisse que les amis de la Paix ont suivi ces jours-ci le développement de la crise intérieure allemande. Le Reich veut-il la paix ou prépare-t-il la guerre?

Et la réponse des FAITS est terrifiante. Alors qu'à Locarno, à Genève, à Thoiry, l'Allemagne « civile » faisait les plus belles promesses, dans l'ombre, l'Allemagne « militaire » — le pouvoir occulte dont les « civils » (le Dr Stresemann tout le premier) ont tout l'air de n'être que les valets — organisait la guerre. Armements clandestins, constructions de fortifications, organisation minutieuse d'une armée formidable.

Personne ne menace l'Allemagne et l'Allemagne s'arme jusqu'aux dents : voilà le bilan de la diplomatie alliée de 1918 à 1927. Sans que les autorités légales soient consultées, peut-être même sans qu'elles le sachent, un état-major secret exerce en fait le pouvoir et prépare activement une guerre de revanche. Et le peuple allemand, habitué depuis un demi-siècle à n'être traité que comme du « matériel humain », laisse faire et se laisse faire. Discipliné, mécanisé plutôt à l'excès, il marchera demain comme un seul homme en croyant tout ce que « l'autorité » lui dira.

Et c'est dans des circonstances aussi tragiques que le Centre s'allie aux Nationalistes... N'est-ce pas un véritable défi?

Ouvrément, les Nationalistes travaillent à renverser la République et à restaurer les Hohenzollern prussiens. En entrant dans le ministère, ils ont refusé la profession de foi et d'espérance républicaines que leur demandait le Centre. Et M. Gessler, l'inamovible ministre de la Reichswahl, l'homme qui, à travers toutes les vicissitudes de la politique intérieure allemande, a travaillé sans

relâche à forger l'instrument du prochain befreiungskrieg, reste ministre malgré les révélations les plus accablantes...

Si cette fois M. Briand et tous les locarnistes et thoyristes des deux hémisphères ne sont pas refroidis...

Foch est toujours sur le Rhin. Mais si les révélations sur l'hypocrisie germanique n'étaient arrivées à temps, si la manœuvre allemande poussant à une évacuation anticipée avait réussi, peut-être que les fortifications de l'Est — découvertes au moment même où toute la presse allemande clamait l'incompatibilité de l'occupation rhénane avec l'esprit de Locarno (!!) — appuyeraient en ce moment une marche sur Varsovie, première étape de la libération...

◆ Il n'est pas trop tard pour parler des retentissantes déclarations de M. Churchill sur le fascisme. Après la prise de Rome par les Chemises noires, les cercles politiques de Londres prédisaient au fascisme six semaines ou, tout-au-plus, six mois de durée... Les Anglais se sont trompés sur l'Italie comme ils s'étaient trompés sur la Pologne.

Aujourd'hui, un ministre anglais fait publiquement l'éloge de Mussolini, et quel éloge!

« Votre mouvement rend service au monde entier ». Oui, quelque chose est changé en Europe depuis que le Duce préside aux destinées de l'Italie. Pour la première fois un pays a osé faire front contre les principes révolutionnaires de 1789. Pour la première fois le torrent dévastateur du libéralisme et de la démocratie-politique a rencontré une digue solide. Pour la première fois, quelque part en Europe, on rebrousse chemin, et énergiquement; on réagit et avec vigueur; on tourne à droite, après n'avoir erré qu'à gauche.

Et quel que soit l'avenir du fascisme italien, voilà le grand, l'incomparable service rendu par lui à l'Europe et à la civilisation occidentale. Par lui, on respire une autre atmosphère, à cause de lui la réalité politique est éclairée différemment, le ton politique a changé. Un rétablissement de l'Europe apparaît possible...

◆ La place fait défaut pour commenter ici les incroyables sottises débitées au Sénat à propos de la discussion sur « les droits et les devoirs respectifs des époux ». Ce sera pour la semaine prochaine.

L'âme ardente de Saint Jean de la Croix

L'idée consciente de notre néant pèse sur nous. Elle nous hante dès que nous nous mettons à penser ; et ce n'est que pour y échapper que nous nous mettons à agir. Cette idée est au fond de tout mystique.

Le Christ a voulu partager notre néant pour nous y arracher. Il a été intermédiaire entre notre néant et le Tout. Il a instillé en nous quelque chose de l'Infini de Dieu à condition que volontairement nous prenions part à ses souffrances. Par son sang, il a cimenté le néant au divin. Ainsi s'est révélée en nous une vie cachée, une vie essentielle, une vie qui n'est pas tout entière de nous et qui n'existe ou du moins ne se réveille en nous que par l'union à son complément nécessaire : Dieu.

Cette union du néant au divin dans le tréfonds de l'âme qui le cherche c'est le sang du Christ qui la cimente. Avant que ce sang ait coulé, ces deux éléments restaient fatalement dissociés et cette vie secrète et essentielle était impossible.

Or celle-ci est la vie mystique ; et puisque en somme nous ne comptons pour rien, il est exact de dire que cette vie mystique c'est la *vie de Dieu en nous*.

Mais est-il beaucoup d'âmes assez fortes pour se laisser ainsi cimenter au divin ? En est-il beaucoup pour subir l'épreuve du sang ? En est-il beaucoup qui savent supporter l'âcre goût du sang ? Parce que nous n'avons pas la trempe voulue, ce sang nous brûle comme un corrosif ; trop souvent la souffrance détruit nos âmes molles et fait évanouir nos tendances spirituelles. Il faut des âmes ardentes, passionnément brûlantes, feu elles-mêmes, comme un métal dans un brasier, et plus une âme sera de cette sorte, plus intime sera la fusion unitive de son néant avec le Tout. « Ma nature est de feu ! » disait sainte Catherine de Sienne ; et sainte Térése : « Mon tempérament est de vouloir avec ardeur ».

Saint Jean de la Croix, qui atteignit les pics suprêmes de la contemplation et de la souffrance, a-t-il pu être autre chose qu'une de ces âmes passionnément ardentes ?

« Lorsque la flamme attaque le bois vert, dit-il dans la *Vive flamme d'Amour* (v. 4), elle commence par le dessécher ; elle en chasse l'humidité, et il semble que le bois pleure et qu'il gémit ; puis elle le noircit, car elle ne le touche encore qu'extérieurement ; enfin elle parvient à le pénétrer, à l'embraser, à le rendre flamme lui-même et voici que l'humble

bois, maintenant rougeoyant et splendide, confondu avec la flamme, répand à son tour lumière et chaleur ».

Appliquée à l'âme, cette merveilleuse comparaison signifie que pour arriver à cette fusion unitive avec le brasier de l'amour, l'homme doit d'abord souffrir dans sa partie sensible, être desséché dans ses sens, être privé de ce qui les flatte, pleurer et gémir dans les peines du cœur et de la sensibilité, être noirci et mortifié dans sa réputation et son honneur, bref être purifié de l'humain dont il est pétri pour préparer la place au divin. C'est la nuit des sens. Puis lorsque ce premier travail éliminatoire est achevé, la flamme alors pénètre « jusqu'à la division des sens et de l'esprit » et brûle et corrode la nature jusqu'à la transformer complètement et la rendre semblable à l'amour même qui la purifie. C'est la nuit de l'esprit. Cette seconde purification, plus intime que la première, est aussi plus douloureuse.

La *nuit de Tolède* symbolise en quelque sorte la première de ces nuits. La *nuit de Ségovie* est un symbole de la seconde.

LA NUIT DE TOLÈDE

Saint Jean de la Croix né dans une gêne voisine de la misère, connut dès son enfance les affres de l'indigence. Son père était mort de découragement parce que, de sang noble, il ne se sentait point fait pour le métier de tisserand. Jean n'était qu'un cerveau ; son corps, il en avait à peine, chétif et malingre. La matière chez lui comptait peu : intelligence et volonté ; il était avide d'apprendre ; humble petit domestique à l'hôpital de Médina, il étudiait la nuit ; avide aussi, comme sainte Térése, d'héroïsme : à 9 ans, sa mère le surprit une nuit dormant sur des sarments. Enfin grande sensibilité, imagination d'artiste ; aucune forme d'art ne lui fut étrangère : il aimait la musique jusqu'en ses derniers jours, depuis les sérénades des pauvres joueurs de guitare des « tertullias » de Fontiberos autour desquels le soir aux carrefours s'assemblent les gamins, jusqu'aux musiciens d'Ubeda qui vinrent le charmer dans son agonie. Mais il aimait par dessus tout les concerts de la nature et les harmonies mystérieuses des bois, des eaux, et des astres qu'il appelle quelque part « la musique silencieuse ».

Il eut du goût pour la sculpture, la peinture et le dessin travaillant notamment avec Juan de Vera au couvent de Baëza à décorer la chapelle. Il fut très bon orateur et écrivain ; mais en poésie, il atteignit le génie et c'est à bon droit que ses vers passent dans l'histoire de la littérature espagnole « pour les meilleurs qui furent écrits en castillan ».

Cette riche sensibilité dans une nature admirablement équilibrée fut torturée jusqu'en ses moindres fibres.

Avec sainte Térése dont il avait épousé les projets, Jean avait formé ce sublime idéal de faire triompher le grand rêve d'une vie contemplative intégrale.

Il était terrible, ce rêve, pour la nature humaine : il fallait carrément se séparer du monde, déchirer l'insupportable filet des conventions, puis lentement se détacher le cœur de tout ce qui l'appelle, se dépouiller de tout ce qui habille notre humaine misère, s'affamer de tout ce qui humainement nous rassasie; puis, enfin, s'en venir nu, détaché, dépouillé, l'esprit vide, le cœur vide, le corps exténué, dans la solitude totale, pour s'y remplir de Dieu, s'y rassasier de Dieu, s'y revêtir de Dieu. « Vivre seul avec Dieu seul », contempler Dieu seul, sentir Dieu seul, aimer Dieu seul, et mourir lentement pour se perdre enfin en Dieu seul!

Rêve terrifiant dont la réalisation entraîne des souffrances indicibles, non seulement pour s'arracher du cœur les fibres et jusqu'aux radicelles ténues du moi opiniâtre qui par ses pensées et par ses affections, ne veut pas lâcher prise, mais encore et surtout, souffrance atroce, pour adapter les capacités étriquées de ce pauvre cœur humain aux terrifiantes dimensions de l'Amour divin.

Jean, pour y arriver, commença d'abord par s'imposer de terribles pénitences volontaires : Le pauvre petit ermitage de Durvelo, en plein désert de Castille où débuta la Réforme, était à donner le frisson : on y dort sur la paille rude avec une grosse pierre comme oreiller ; au réfectoire, les tables sont de massifs troncs d'arbres sur lesquels on a cloué des planches ; la vaisselle, des tessons de cruche et des morceaux de calebasse ; on se nourrit de croûtes de pain mendicées aux paysans miséreux des environs ; de chaque côté d'une minime chapelle, un réduit étroit sert d'ermitage pour l'oraison et à travers les tuiles mal jointes, la neige tombe sur les pauvres ermites. Le P. Jean de la Croix et son premier compagnon, le P. Antoine de Jésus, sont affublés de capes grossières qui leur donnent un aspect ridicule ; ajoutez-y tout le luxe des haïres, disciplines et cilices, chaînes et bracelets de fer. Si bien qu'un jour sainte Térése, craignant que « le diable ne les portât à ruiner leur santé par ces excès », perdit le sourire. Elle leur conseilla la mesure. « Mais comme ces bons Pères avaient les vertus qui me manquent, dit-elle finement, ils ne m'écouteront pas. »

Tout ceci n'était qu'un début. A peine installés, commença l'avalanche des critiques, des railleries ; puis, c'était fatal, des persécutions : « *omnes qui pie volunt vivere, persecutionem patientur* ». Cela reste toujours vrai.

Chez les modérés de tout poil, mais surtout chez les Mitigés ou Carmes de l'Observance, ce fut une redoutable levée de boucliers. L'opposition ne fit que croître lorsque quelques fous furent venus s'adjoindre à ces fous et que, de Durvelo, la Réforme eut établi de nouveaux ermitage à Mancera, à Alcalá, à Pastrana.

Cette opposition des braves gens, — car, qui peut mettre en doute l'honnêteté et la bonne foi des Mitigés, du moins dans le début, — est une des épreuves les plus cuisantes pour la sensibilité des consciences délicates. Nul n'est plus capable de faire durement souffrir qu'un dévôt de bonne foi. Et saint Jean de la Croix allait bien l'éprouver.

Une nuit d'hiver, à Avila, la nuit du 3 au 4 décembre 1577, une petite troupe de Carmes mitigés, accompagnés de séculiers armés pour les défendre, fait irruption au Couvent de l'Incarnation où Jean de la Croix était alors confesseur. Ils enfoncent les portes de l'aumônerie, s'abattent sur le P. Jean et son compagnon le P. Germain, les traînent ligotés jusqu'à leur couvent, et les jettent dans le cachot conventuel. Là, on les bat de verges puis, après les avoir laissé languir quelques jours pendant lesquels raconte sainte Térése, on leur donne des aliments salés et on leur refuse à boire, on emmène secrètement le P. Jean à Tolède. Sainte Térése est dans une angoisse folle. Elle ignore où il se trouve, elle ignore même s'il vit.

Le P. Jean restera là neuf mois, aux mains des Mitigés (j'aimerais mieux, dit sainte Térése, le voir aux mains des Maures) dans un horrible petit cachot, réduit étroit, obscur, sans air, presque sans lumière, sorte de trou dans un mur épais ; près de la voûte, une petite lucarne prenait jour sur un corridor intérieur. Pour lire son bréviaire, pour écrire, le saint est obligé, lorsqu'il ne reçoit pas un lumignon fumeux de se tenir debout sur un escabeau la tête à peu près à la hauteur de la lucarne.

Il est mis là dedans tout vif, tout cru, en pleine ardeur, en pleine fougue, à l'âge de 35 ans.

Comme nourriture, il reçoit un croûton de pain avec une sardine ou la moitié d'une sardine ou de pauvres restes de poisson, gâtés, avec lesquels avoue-t-il plus tard « il sentait lui venir la mort ».

Chaque vendredi on l'amène au réfectoire. Là, à genoux sur les dalles, après qu'il a mangé par terre au pain et à l'eau (selon la forme des pénitences monastiques), on lui dénoue le torse ; puis on lui inflige la discipline. On n'y allait pas de main morte et ses maigres épaules où poussaient les os sont bientôt couvertes de plaies telles qu'il ne peut plus supporter sans de vives douleurs le contact rugueux de sa bure. Et les petits novices, au bout du réfectoire, se serrant instinctivement l'un contre l'autre, pleuraient de pitié.

Saint Jean, très calme, concentrant son ardeur, souriait douloureusement : « J'ai embrassé la Réforme, disait-il ; je ne reviendrai pas en arrière, dussé-je souffrir mille morts ! »

Alors on le ramenait dans sa nuit. Tout y était sombre et lugubre ; sauf son âme. Son âme brûlait comme une torche, comme une torche ardente et douloureuse, car les souffrances morales ne lui étaient pas épargnées ni même les souffrances spirituelles ; il confia un jour, beaucoup plus tard, à une religieuse — il était bien rare qu'on l'entendit rappeler ces souvenirs — qu'en son cachot de Tolède tout souffrait : l'âme aussi bien que le corps!

Toutes les consolations lui étaient refusées, même celle de dire la messe. Par contre, on l'abreuvait de fausses nouvelles. Dans le corridor longeant sa prison, sous la lucarne, on s'entretenait à haute voix, et l'on riait en disant que le Pape avait hautement condamné la Réforme. Et Jean, tassé dans l'ombre, écoutait. Et il voyait le rêve, le rêve splendide qu'il avait formé avec Térése, le rêve auquel il avait donné toutes ses forces s'effriter lentement, s'effondrer, se détruire et, impuissant, incapable de contrôler ces nouvelles, il était là, ayant la tentation de se désagréger lui-même et de se dissoudre dans sa douleur.

Et pourtant tout dans son âme criait que ce rêve était vrai, qu'il était de Dieu, qu'il était sublime : Il aurait voulu le proclamer à la face de la terre.

Car il le vivait ici en plénitude : dans les ténèbres et pourtant dans la lumière, dépouillé d'affection et pourtant riche d'amour, souffrant du corps et de l'esprit et seant néanmoins grandir en lui des forces inconnues pour de nouvelles souffrances, uni à un Dieu obscur et préférant cette obscurité aux plus enivrantes consolations sensibles. Aussi est-ce ici qu'abreuvé d'obscurité, sevré de toute douceur sensible, dans cet étroit réduit où le « Moi » est pulvérisé et réduit à son expression la plus simple, dans cette nuit totale du sens, que prendront naissance les plus belles conceptions de son génie : c'est ici que se pétrit la matière de ses grands ouvrages : la *Montée du Carmel*, la *Nuit Obscure*, la *Vive flamme d'Amour* et le *Cantique Spirituel*; c'est ici à la lueur vacillante de sa pauvre lampe, ou du jour tombant de la petite lucarne, ou de la lumière qui émanait de lui qu'il écrivit le sublime poème du *Cantique* et probablement aussi celui de la *Montée du Carmel* et de la *Nuit Obscure* dont, plus tard, ces œuvres ne seront que le commentaire.

Abbé ROD. HOORNAERT

(A suivre)

L'autorité Pontificale

Le R. P. de la Brière rappelle, dans les Etudes, « certaines notions fondamentales, élémentaires, de théologie dogmatique, voire de simple catéchisme, au sujet des obligations de la conscience chrétienne devant un enseignement doctrinal ou une prescription disciplinaire du Pontife Romain. » Après avoir parlé du magistère doctrinal du Pape, « mission officielle d'enseigner au peuple fidèle la doctrine religieuse que celui-ci devra tenir pour vraie », et dont le sommet est la définition *ex cathedra*; après avoir remis en lumière, « le juste concept de l'infaillibilité pontificale », l'éminent théologien expose la doctrine de l'obéissance aux prescriptions et aux directives du Saint-Siège.

Les récentes interventions pontificales et les controverses irritantes et douloureuses qui émeuvent en ce moment certains milieux croyants rendent particulièrement opportun le rappel de ces principes.

Mais c'est commettre une erreur et une inadvertance beaucoup plus graves, beaucoup plus dommageables encore, que de regarder comme facultative l'adhésion ou l'obéissance à une décision authentique du Saint-Siège pour cette simple raison que le document mis en cause ne constitue pas une définition *ex cathedra* et n'engage pas l'infaillibilité pontificale. En même temps que le pouvoir d'enseigner la doctrine, et de l'enseigner, dans certaines conditions, avec infaillibilité, le Pontife romain possède le pouvoir de gouverner le troupeau tout entier de Jésus-Christ et de régir l'Eglise universelle par les actes et les préceptes de son autorité suprême. C'est ici qu'intervient le devoir de subordination et d'obéissance hiérarchique, parfaitement distinct du problème de l'infaillibilité doctrinale.

Au troisième chapitre de la Constitution *Pastor aeternus*, le Concile du Vatican définit que l'investiture divine confère à saint Pierre et aux légitimes successeurs de saint Pierre en sa primauté, une juridiction plénière, ordinaire et immédiate sur l'Eglise universelle, sur tous les pasteurs, sur tous les fidèles et sur chacun d'entre eux.

Plénière, et non pas limitée par des règlements canoniques et conciliaires qui circonscraient la puissance pontificale.

Ordinaire, et non pas déléguée : ce qui signifie que le Pape

est chez lui dans chaque diocèse de la catholicité en vertu de son droit propre, et non pas simplement par concession gracieuse du pasteur diocésain.

Immédiate, et non pas médiata, comme celle d'un chef des confédérations d'Etats sur les subordonnés de chacun des gouvernements confédérés ou comme celle d'un suzerain féodal sur les vassaux de ses vassaux. Tous les pasteurs et tous les fidèles, comme individus ou comme groupements, dépendent « immédiatement » de l'autorité religieuse de celui qui, dans le bercail du Christ, est, ici-bas, le suprême pasteur.

Par le fait même de cette juridiction plénière, ordinaire et immédiate sur toute l'Eglise militante, sur chacun des pasteurs et chacun des fidèles, le Pape a donc le pouvoir de promulguer des lois et des décrets, d'édicter des prescriptions générales ou particulières, individuelles ou collectives, rentrant dans la sphère d'action de la communauté spirituelle. Ce n'est plus ici une question d'infaillibilité, mais bien d'autorité. C'est l'exercice normal du pouvoir de gouvernement et de juridiction en matière religieuse. Le Pape peut requérir l'obéissance parce qu'il a le droit de commander.

L'autorité pontificale s'exprimera elle-même, selon les circonstances, par l'organe du Souverain Pontife en personne, ou par l'un de ses représentants dûment et officiellement qualifiés, ou par l'une des congrégations romaines, par l'un des tribunaux, offices et commissions qui participent, selon leur mission et leur compétence respectives, à l'exercice de son gouvernement spirituel. La valeur obligatoire du précepte de Rome, quelle qu'en soit la formule particulière, sera toujours dans la suprême juridiction spirituelle du successeur de saint Pierre (1).

Une certaine forme d'infaillibilité intervient encore dans ce domaine. C'est l'assistance efficace de l'Esprit de vérité et de sainteté, préservant l'Eglise du Christ de rien prescrire, dans ses lois universelles, dans ses règles obligatoires, qui soit contraire à la foi, aux mœurs, aux exigences essentielles de l'Evangile. L'erreur pratique, commise et imposée en pareille matière, équivaldrait, de la part d'une société spirituelle, éducatrice de sainteté, à l'enseignement officiel et public d'une erreur morale et doctrinale sur la règle du bien et la conduite de la vie. La même action souveraine et divine, quotidienne et perpétuelle, qui écarte l'erreur dogmatique de l'enseignement authentique de la véritable Eglise, écarte aussi l'erreur morale de sa législation disciplinaire, de ses préceptes obligatoires et universels. Mais cette préservation n'est pas positivement garantie et rigoureusement promise à chacun des actes de gouvernement par où s'exerce, en chaque cas particulier, la juridiction ecclésiastique et le pouvoir pontifical lui-même. Bien plus, la sainteté de l'Eglise étant souverainement procurée par l'excellence même des préceptes et des conseils de l'Evangile, l'action efficace de la puissance divine qui préserve de toute erreur morale les prescriptions universelles et obligatoires de l'Eglise a un caractère simplement négatif : elle exclut le mal et le péché; elle ne garantit pas positivement que les lois ecclésiastiques seront toujours les plus sages, les plus prudentes, les plus opportunes, les plus parfaites qui se puissent concevoir. Dans ce domaine, où les nuances et les degrés sont innombrables, l'action des hommes et des contingences humaines gardera son influence et son empreinte. La valeur inégale, le mérite et le démérite de ceux qui font des lois et de ceux qui les appliquent, les interprètent ou les adaptent aux circonstances, offrent inévitablement matière aux lacunes et aux imperfections morales de l'humanité dans le développement historique d'une communauté spirituelle dont la transcendance est divine.

A plus forte raison, lorsqu'il s'agira des cas particuliers, du jugement des personnes et des situations, pourra-t-il survenir, en raison de la fragilité humaine et de la complexité des circonstances, quelque malentendu fâcheux, quelque erreur d'appréciation ou de perspective. Les historiens ecclésiastiques les plus sévèrement orthodoxes en relèvent sans embarras bon nombre d'exemples dans les annales du passé. Nous ne sommes plus ici, comme en matière de définitions *ex cathedra*, sur le terrain de l'infaillibilité. Mais cette observation nécessaire ne supprime nullement le devoir disciplinaire de l'obéissance, dès lors que nous restons sur le terrain de la juridiction et de l'autorité.

(1) On trouvera, sur ce point, toutes explications compétentes dans le *libellus aureus* de notre cher maître de droit canonique, le R. P. Lucien CROUPIN : *Valeur des Décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège*. Paris, Beauchesne, in-16.

En effet, qu'advierait-il si la possibilité d'une erreur dans le commandement devait engendrer, chez les subordonnés, le droit de désobéir ou de décider eux-mêmes quand le commandement obligera leur conscience ou quand il ne l'obligera pas? Le remède serait pire encore que le mal. Il n'y aurait plus de principe d'autorité. La raison d'être essentielle et le bienfait capital du principe d'autorité sont de procurer l'ordre et la convergence des efforts vers un but commun en désignant un chef qui ait qualité régulière et légitime pour décider, pour commander. Ainsi sera exclue l'anarchie des initiatives et des volontés. Ainsi sera utilement réalisée l'unité, la communauté d'action dans la vie des sociétés, spirituelles ou temporelles. Mais le principe d'autorité, pour ne pas devenir illusoire, réclame impérieusement que le chef soit présumé avoir raison, que sa volonté légalement exprimée soit reconnue comme devant prévaloir et comme ayant force de loi. Sans doute, le chef peut se tromper quelquefois. Mais les subordonnés le peuvent aussi, et beaucoup plus encore. Accorder aux subordonnés le droit de désobéir parce que le commandement leur paraît donné à tort, c'est dénouer le lien hiérarchique qui protège l'existence même de la communauté sociale. Le chef, ayant autorité et responsabilité, doit être considéré comme étant dans son droit et comme édictant la règle que les subordonnés sont tenus de suivre loyalement par discipline et par obéissance. L'immunité reconnue à la fantaisie individuelle de chaque particulier serait un désordre beaucoup plus funeste que l'erreur possible du dépositaire de l'autorité dans tel ou tel de ses commandements.

Cette conception de l'ordre hiérarchique s'impose, à l'intérieur de la communauté séculière, au nom des exigences naturelles et providentielles du bien commun temporel. A plus forte raison s'imposera-t-elle, à l'intérieur de la société spirituelle, au nom des exigences surnaturelles et religieuses du bien commun de l'Eglise, en faveur du droit légitime de décider et de commander dont le Pontife suprême est redevable à l'investiture positive du Christ.

Nous nous garderons d'oublier que le devoir d'obéir aux autorités humaines, fussent les plus légitimes et les plus sacrées, aura toujours pour limite certaine les obligations claires et impératives de l'ordre divin lui-même. Néanmoins, cette doctrine du droit de résistance à des prescriptions manifestement abusives et injustes, qui trouve parfois tant d'application dans le domaine de la société temporelle, demeure communément en dehors de toutes les perspectives réelles, discernables dans le domaine de la société spirituelle. On ne peut guère, en effet, dans les conditions actuelles, envisager sérieusement l'hypothèse exorbitante et saugrenue où l'autorité religieuse nous prescrirait de commettre un péché manifeste : abus qui réclamerait, de notre part, le refus positif d'obéissance. On ne peut guère, s'il s'agit des matières spirituelles, où s'exerce normalement et habituellement l'autorité de la puissance ecclésiastique, recourir à la théorie de l'abus et de l'usurpation de pouvoir, puisque la détermination même des justes limites du domaine religieux appartient à la compétence doctrinale de l'Eglise. Seule la rencontre de la puissance ecclésiastique et de la puissance séculière pourra, en certains cas, nous allons le voir, engendrer certaines difficultés particulières. Mais, tout au moins, dans la zone propre et distinctive de l'autorité religieuse, les perspectives de juste opposition à « Sa Majesté la Loi », qu'il nous faut aujourd'hui étudier avec tant de soin lorsqu'il s'agit de l'autorité séculière et d'une législation jacobine, doivent être considérées comme pratiquement irréalisables et moralement impossibles.

La seule hypothèse vraisemblable est celle d'une décision ou prescription religieuse qui, sans contrevir aux règles objectives et certaines de l'ordre moral, peut nous paraître douloureuse, dommageable et malencontreuse. Il nous semble alors que l'autorité spirituelle commet une erreur. Si durs que puissent être les sacrifices imposés à des consciences croyantes, la réponse de la doctrine théologique n'est ni obscure ni douteuse. Bien que le pouvoir ecclésiastique puisse se tromper, il a le droit d'exiger l'obéissance à ses préceptes : en vertu des justes et salutaires prérogatives du principe d'autorité, c'est lui qui est présumé avoir raison, conformément à l'ordre général et à l'intérêt supérieur de la communauté spirituelle. Le croyant obéira méritoirement, par esprit de discipline, par esprit de foi. Il obéira, non parce que l'infaillibilité de l'Eglise est en cause, mais parce qu'il reconnaît au Pontife romain le droit de lui imposer des prescriptions et des sacrifices de caractère religieux au nom de considérations

morales dont le Pape est le juge suprême. C'est, en pareil cas, l'exercice le plus émouvant et le plus douloureux de l'obéissance hiérarchique dans le catholicisme. Qui dira les rémunérations mystérieuses que comporte cette oblation magnanime dans le monde moral et spirituel, dans la vie invisible des âmes et dans la cité des saints?

* * *

Le R. P. de la Brière examine ensuite le pouvoir indirect de l'Eglise sur les affaires d'ordre temporel et politique « auxquelles se trouve mêlé un intérêt ou un droit d'ordre moral spirituel ou religieux. »

Selon la nature plus ou moins étroite du rapport qui unira la manière temporelle et le problème spirituel, le pouvoir d'intervention de la Papauté sera plus ou moins étendu dans ses conséquences morales et ses exigences théologiques. En certains cas, il sera seulement *directif*. En d'autres cas, il deviendra formellement *préceptif*.

Le pouvoir de *direction* répondra aux circonstances où la question considérée sera une affaire temporelle de caractère parfaitement honnête et licite, ne soulevant par elle-même aucun litige d'ordre moral et religieux; mais l'attitude prise par les catholiques d'un pays déterminé, à propos de cette affaire temporelle, risquera d'entraîner des conséquences plus ou moins sérieuses pour l'intérêt de la religion dans la politique et la législation de ce même pays. Le Pontife romain juge alors opportun de recommander aux citoyens catholiques, en vertu de l'intérêt religieux, telle conduite plutôt que telle autre dans la question temporelle qui fait l'objet de la controverse.

Exemple : En 1887 Léon XIII invitait les députés catholiques du Centre allemand à voter les crédits militaires

Malgré l'aspect spirituel du litige, nous n'oserions pas prétendre qu'une telle affaire pût engendrer un strict devoir de subordination hiérarchique, obligatoire sous peine de désobéissance. Nous y verrons plutôt un devoir moral de prudence et de déférence auquel il faut avoir juste égard sous peine de témérité.

Il en va tout autrement quand s'exerce un pouvoir *préceptif*. La différence est dans la matière à propos de laquelle se produit l'intervention pontificale. Là encore, il s'agira d'affaires qui, par elles-mêmes, seront temporelles et politiques. Mais la question religieuse s'y trouvera mêlée d'une manière beaucoup plus étroite. Il ne s'agira plus des avantages ou des inconvénients qu'engendrera, pour la cause de l'Eglise, telle ou telle attitude politique des citoyens catholiques. Il s'agira d'un problème spirituel qui sera inclus dans la question temporelle ou politique elle-même. Il s'agira d'un droit de Dieu ou de l'Eglise qui sera violé par telle ou telle solution donnée au litige. Bref, il s'agira d'une *question mixte*. Et cette question mixte appartiendra au ressort légitime de la juridiction religieuse du Pontife romain, non pas en raison de son aspect temporel, mais en raison de son aspect spirituel; non pas en raison du litige humain qu'elle soulève, mais en raison du cas de conscience et du problème moral qu'elle détermine : *non ratione feudi, sed ratione peccati*. C'est alors qu'apparaît, avec sa nature distinctive, le *pouvoir indirect* de l'Eglise et de la Papauté en certaines affaires d'ordre temporel, politique et profane.

Cette fois, le titre de l'intervention pontificale ne sera plus extrinsèque, ou extérieur, mais intrinsèque, ou intérieur, à la question en litige. L'autorité religieuse déclarera, au nom de sa doctrine théologique, que telle démarche, ou attitude, ou organisation politique des citoyens croyants est en désaccord avec telle ou telle vérité de l'enseignement catholique, avec telle ou telle règle de la morale religieuse. Alors, cette affaire temporelle rentrera, d'une manière indirecte, mais aussi d'une manière certaine et authentique, dans la zone d'activité du pouvoir spirituel. Cette *question mixte* sera au nombre des problèmes sur lesquels s'exercera légitimement le droit de commander qui appartient à la puissance pontificale. Cette *question mixte* deviendra l'une des matières à propos desquelles la conscience des croyants pourra se trouver astreinte, par le loyalisme religieux, à une obligation grave de subordination hiérarchique. Bref, le *pouvoir indirect* n'est pas un pouvoir *distinct* de la juridiction religieuse du Pape. C'est uniquement la désignation des affaires temporelles à propos desquelles, pour un motif moral ou doctrinal, le Pape aura lieu

de recourir à son pouvoir spirituel. Ce sera l'un des domaines où pourra parfois se consommer, dans sa plus extrême délicatesse, dans sa plus douloureuse grandeur, le drame intérieur et spirituel de l'obéissance catholique.

Si le Pape discerne, dans un mouvement ou une organisation politique, des influences intellectuelles, qu'il jugerait périlleuses pour la rectitude religieuse des adhérents catholiques, s'il y dénonce une conception inexacte des rapports de la morale et de la politique, nul doute sur le sens et la portée de son intervention. Nul doute non plus s'il réprouve une attitude offensante adoptée à l'égard de la puissance ecclésiastique sous couleur de liberté civique en matière temporelle. Il ne prétend pas donner une *direction* ou une *suggestion* d'ordre politique, pour motif religieux. Sa claire intention est de juger et de régler une *question mixte* en vertu de son *pouvoir indirect* sur le temporel. Sa volonté bien visible est d'exercer sa juridiction pontificale par une décision de caractère *préceptif*...

L'obéissance du catholique tire sa noblesse et sa grandeur morale de la sainteté et de la majesté du pouvoir spirituel dont nous reconnaissons la suprématie. Elle tire son mérite et sa force du motif surnaturel et de l'esprit de foi qui l'inspirent dans ses actes, dans sa générosité, dans ses sacrifices. Rendant hommage au droit et aux responsabilités morales d'une autorité sainte, le croyant ne fait jamais erreur en obéissant.

YVES DE LA BRIÈRE.

La servante qui ne veut plus servir

— Enfin, Monsieur, moi, je veux bien travailler, mais je ne veux plus servir.

— Ma foi, ma bonne Lucienne, c'est toujours autant. Il n'en manque pas d'autres qui ne veulent même plus travailler. Seulement, dites-moi, vous qui travaillez à servir les autres, quelle différence faites-vous donc entre servir et travailler?

— Eh bien, mais travailler, c'est faire les chambres, faire la cuisine, c'est faire tout quoi!... Et servir, c'est comme chez M^{me} de Vilbrac : « Lucienne, apportez-moi ma chaufferette, Lucienne cherchez-moi mes lunettes. Et hardi donc! ramassez-moi mon mouchoir, tirez les stores, menez le chien dans la cour. » Ah! non, merci, j'y vais plus.

— Je croyais que M^{me} de Vilbrac était malade. Vous la laissez comme cela?

— Elle va prendre une garde.

— Ah! bien. Mais dites-moi alors. La garde ou l'infirmière qui lui chauffera son lit, qui lui passera le bassin, qui lui changera de linge, que fera-t-elle? Est-ce qu'elle travaillera ou si elle servira?

— Elle travaillera, pard! puisque c'est son métier.

— Et quand vient-elle?

— On l'attendait hier. J'y suis allée, le soir. Elle n'était pas venue.

— Et vous avez encore fait des heures pour M^{me} de Vilbrac?

— Non, je vous dis, j'en ai assez. Je l'avais prévenue le matin. Elle me barbe à la fin. J'allais voir seulement si elle avait du feu. Je reste tout à côté.

— Et vous avez chargé son poêle?

— Oui, et je lui ai fait chauffer-quelque chose?

— Alors, vous l'avez servie, Lucienne?

— Non. Pensez-vous!... Elle me commandait pas, et moi, je

lui ai rien demandé. Un quart d'heure, qu'est-ce que c'est que ça?

— Vous avez quand même travaillé pour elle.

— Mais non, que je vous dis, c'était pas un travail, je lui ai rien pris. Faut bien rendre un peu service.

Voilà textuellement ce que ma femme de ménage vient de me dire. Je le note aussitôt, de peur de l'oublier. La conversation s'en est tenue là. Ma Lucienne aurait parlé, sans difficulté, jusqu'à midi. Mais, service ou travail, ses heures me coûtent cher. Elle est trop âgée, du reste, pour se prêter, avec fruit, à la méthode socratique et je ne suis pas très fort dialecticien.

Je me contente d'attraper au vol quelques observations intéressantes. Ainsi les gens d'aujourd'hui ne veulent plus faire pour de l'argent ce qu'ils feraient encore par humanité, charité, complaisance. Ils rendent service mais ne veulent plus servir. Ne serait-ce pas cependant un bel et bon métier que de rendre charitablement des services et d'être honnêtement payé pour cela?

Si liberté s'oppose à servitude, la plupart des ouvriers sont dans une dépendance plus rigoureuse que les gens de maison. Ce qui répugne à Lucienne, c'est l'assujettissement à des tâches imprévues, le caprice, la tyrannie. Elle croit voir, levé contre elle, l'étendard sanglant de M^{me} de Vilbrac. Elle déserte.

Et l'on exige plus de compétence de l'ouvrier que du serviteur. La toute jeune fille qui cherche une place réclame d'abord de gros gages, puis, avoué sans honte qu'elle ne sait rien faire. Dans aucune profession, l'apprentissage n'est aussi favorable à l'apprenti.

Mais il est vrai que la jeune fille, qui deviendra peut-être une servante au grand cœur, peut vouloir dire simplement qu'elle ne sait rien faire de ce qu'on lui commandera, ou de la façon qu'on le lui commandera. Chaque maison a ses habitudes. Une bonne domestique doit savoir obéir et ne rien faire à sa tête. C'est devant cette part d'inconnu, d'arbitraire, que se lie l'esprit libertaire de ma Lucienne.

Or, tout en ratiocinait, je m'aperçois qu'elle se dispose à partir et qu'elle oublie de cirer mes chaussures. Je lui en fais de vives remontrances. Jamais je n'ai versé sur un soulier sale, la larme romantique du bon Xavier de Maistre. « Quoi! y a-t-il donc des hommes qui décrochent les souliers des autres pour de l'argent? »

Mon Dieu, oui. Et je m'en réjouis, quoique je sache fort bien cirer mes souliers, s'il le faut.

Est-il donc plus humiliant pour la dignité humaine de nettoyer des souliers que d'en fabriquer? Le cordonnier se met à genoux devant son client, pour prendre ses mesures; il tripote dans la poix, la graisse, le cirage. Tout cela est encore moins pénible, moins ingrat que d'écrire des livres.

Quand je cirer mes souliers moi-même, je prends soin de ne pas noircir les lacets, mais c'est un soin que Lucienne ne prend pas. Le plus sage des poètes a bien dit que Jupiter enlève à l'homme la moitié de sa vertu, ou d'après Platon, de son esprit, en le soumettant à la servitude. Lucienne sert aussi peu qu'elle le désire, mais travaille beaucoup moins qu'elle ne le prétend.

Un ami me suggérait, ces jours, l'idée plaisante de demander à nos domestiques des certificats de satisfaction. Nous les montrions avec honneur à ceux qui les remplaceraient. En fait, les domestiques ne se placent plus qu'à bon escient, dans les maisons qui offrent de sérieuses références. En venant chez moi, Lucienne ne me l'a pas caché. L'auteur du *Voyage sentimental* se disait tout plein de préventions favorables pour les pauvres diables qui se trouvaient réduits à offrir leurs services à un pauvre diable tel que lui. Actuellement, les maîtres que l'on daigne servir, ou mieux pour lesquels on daigne travailler, doivent avoir d'eux-mêmes la plus haute opinion.

Que les hommes soient contents les uns des autres, n'est-ce pas

un état social désirable? On m'a raconté qu'une grande dame de chez nous, en renvoyant sa cuisinière, lui avait délégué un certificat. La cuisinière s'en alla sonner à plusieurs portes qu'on lui referma au nez en riant. Elle se donna enfin la peine de lire attentivement son papier. Il était court, il disait : « Je certifie avoir été, pendant sept ans, au service de ma cuisinière, M^{me} X... qui n'a jamais eu à se plaindre de moi. » La cuisinière, si bien servie, demanda encore des dommages-intérêts.

C'est que rien n'est plus délicat que d'exprimer convenablement sa satisfaction. J'avais écrit, pour une excellente femme que les circonstances obligeaient à nous quitter : « Je certifie avoir eu comme domestique, de telle date à telle date, M^{me} une Telle, et ne pouvant trop me louer de ses excellents services. »

Elle me remercia, en pliant lentement la feuille, fit quelques pas vers la porte, puis, se retourna d'un air embarrassé : — Mais, Monsieur, pourquoi dites-vous que vous n'êtes pas trop content de moi?

— Jamais de la vie! m'écriai-je. Cela signifie que je suis si content de vous que je n'en dirai jamais trop de bien... Mais tenez, pour vous tranquilliser...

Et, d'un trait de plume, je remplacai « trop » par « assez ». Je vis bien à sa mine qu'elle demeurait perplexe. Elle comprenait toujours que je n'étais pas assez satisfait. Je finis donc par où j'aurais dû commencer, et déclarai tout simplement que j'étais très satisfait de ses excellents services.

Du reste, en exacte analyse, c'était moi-même que je louais des mérites de cette bonne femme. De quel droit?

L'esprit chrétien apporterait la solution de cet épineux problème, le remède à ce mal nécessaire. C'est dans l'Épître à Philémon qu'est la charte des domestiques, et c'est au chapitre XVII de l'Évangile de saint Luc que les serviteurs apprendraient en quels sentiments ils doivent être, quand ils ont fait ce qu'ils ont dû.

Tout n'est-il pas service dans les sociétés humaines : service divin, services publics, service militaire? La vie même est un service; les grands Anciens la comprenaient ainsi : *munus humanum*. Mais d'autres l'enseignèrent mieux que nous. Illustres seulement l'histoire de notre temps de quelques historiettes divertissantes.

PAUL CAZIN.

Après les élections hongroises

Comme on pouvait s'y attendre, le comte Bethlen a remporté, aux élections à l'Assemblée nationale hongroise, une grande victoire. Ne le serait-elle pas trop? Beaucoup de gens craignaient que ce ne fût là une victoire à la Pyrrhus et rappelaient les élections qui eurent lieu naguère sous le ministère Banffy. L'opposition en sortit absolument anéantie, ce qui ne l'empêcha pas, plus tard, de renverser le président du Conseil.

Seulement, cela se passait à l'époque d'avant-guerre, sous François-Joseph. Les temps étaient, en vérité, tout autres. A notre avis, le comte Bethlen n'a rien à craindre. Provisoirement, il est le maître incontesté de la Hongrie mutilée. Il pourra, avec l'aide de la majorité, dont il disposera dans le nouveau Parlement, réaliser tout ce que bon lui semblera.

A l'étranger, l'opinion lui attribue des intentions qu'il pourrait bien ne pas nourrir du tout. Bien souvent, on s'est demandé si le Premier Ministre magyar ne pensait pas à faire élire un roi. La rapidité avec laquelle a été voté le projet de loi sur la nouvelle

Chambre-Haute (qui vient s'adjoindre à titre de seconde Chambre à l'Assemblée nationale, convoquée pour le 20 janvier) avait fait croire que le comte Bethlen allait entreprendre la solution de la *Königsfrage*. Il a déclaré depuis que le trône de Hongrie ne pourrait être occupé que lorsque la nation serait à même de manifester sa volonté en dehors de toute pression étrangère.

Je ne me propose pas de discuter, ici, les diverses combinaisons se rattachant à la *Königsfrage* hongroise, celles, notamment, qu'on a vu surgir dans la presse étrangère. Il est une chose pourtant que je puis affirmer : personne ne connaît les plans du comte Bethlen. Se propose-t-il véritablement de poser devant le Parlement hongrois, aujourd'hui, au complet, la « question royale » dans toute son ampleur? A cela nul ne peut répondre avec certitude, car il est silencieux comme un sphinx notre Premier Ministre hongrois!

En ce qui nous concerne, nous sommes entièrement de l'avis du comte Albert Apponyi. Il n'existe pas de *Königsfrage* hongroise. La Hongrie doit toujours prêter l'oreille à ce que disent les États voisins, tant proches qu'éloignés. Elle ne peut pas encore placer la couronne de saint Étienne sur la tête du roi légitime. Dès lors, mieux vaut adopter une attitude d'attente. Mais, pas de roi « librement élu ». Un trône ne s'érige pas du jour au lendemain. Mieux vaut une république honnête qu'une royauté d'aventure. Ou la solution légitimiste (avec Othon comme roi) ou pas de solution.

Quoiqu'il en soit, on se demande avec curiosité quelles seront les tâches que va se donner le nouveau Parlement hongrois, ou — plutôt — quels sont les projets de loi que le gouvernement se propose de lui soumettre. Dans un de ses derniers discours, le comte Bethlen a dit qu'il pensait à la réalisation de diverses réformes sociales et juridiques. Il est, à notre point de vue, trois questions surtout que la nouvelle législature devra certainement régler. La première et la plus importante a trait à la valorisation des emprunts de guerre et des titres d'État. Sa solution est étroitement liée aux destinées de la classe moyenne magyare. Laissons de côté l'obligation morale qu'a l'État d'indemniser les citoyens patriotes qui, à l'heure du danger, ont mis à sa disposition leur argent.

La valorisation des titres d'État, telle que l'a demandée récemment, entre autres, l'ancien ministre des Finances, Jean de Telszky, serait en outre un acte d'une grande portée sociale, qui contribuerait à sauver la « classe historique », la colonne vertébrale, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la nation hongroise. Il semble que ce soit en première ligne l'*intelligentsia* — en Europe ce fait a été observé partout — qui doit supporter les frais d'une guerre perdue. Mais en Hongrie cette *intelligentsia* a souffert tout particulièrement du fait de la dépréciation de la couronne. La classe intellectuelle hongroise, classe qui incarne surtout « l'idée d'État » magyare, est composée dans sa plus grande partie de fonctionnaires, et ceux-ci avaient coutume d'employer leurs économies à l'achat de titres d'État hongrois.

Les emprunts de guerre se trouvent aussi en grande partie entre leurs mains. Aujourd'hui, ces fonctionnaires ont perdu tout leur avoir; bien plus, ils souffrent de la grande disparité qui règne entre le coût de la vie et leurs traitements. On sait que les prix des articles de première nécessité sont en Hongrie supérieurs à ceux de l'époque d'avant-guerre dans une proportion de 20 à 80 %. Mais les émoluments des employés de l'État n'atteignent que 50-60 % de ceux du temps de paix. Dans ces conditions, comment arriver à joindre les deux bouts? Comment un membre de la classe moyenne peut-il arriver à vivre? Problème dont la solution devrait préoccuper très sérieusement le Gouvernement hongrois. N'a-t-il pas toujours déclaré vouloir avant tout « le salut de l'*intelligentsia* chrétienne? »

Outre le problème de la valorisation, le nouveau Parlement hongrois devra aussi s'occuper de déterminer à nouveau les traitements des fonctionnaires de l'État. Il est une troisième question encore et que j'aurais dû peut-être nommer en premier lieu, question liée aux deux premières : celle qui a trait à la restitution à certaines catégories de fonctionnaires hongrois des pensions qui leur avaient été enlevées à la suite de l'« assainissement » financier. Les multiples sacrifices que cet assainissement réclamait durent être supportés en premier lieu par les fonctionnaires à traitement fixe. Mais sous ce prétexte les fonctionnaires pensionnés ont été traités avec une injustice presque sans exemple. Le gouvernement hongrois s'est vu obligé de réduire notablement les pensions — pensions dont le montant avait été déterminé par une loi — de divers fonctionnaires mis à la retraite avant 1924.

Et bien des vieux serviteurs de l'Etat hongrois ont été ainsi mis sur le pavé.

Dans son discours de Szésény, le Premier ministre comte Bethlen a aussi touché à la politique extérieure hongroise. Aucune divergence, a-t-il dit, ne saurait exister entre Magyars quant aux buts que cette politique doit poursuivre. La Hongrie doit reconquérir son indépendance, se libérer de tout contrôle étranger et faire reconnaître le droit à l'auto-détermination des trois millions et demi de Magyars subissant le joug étranger. En d'autres termes, il nous faut obtenir la révision des traités de paix. Ce droit à une révision nous est assuré, a ajouté le Président du Conseil, par l'article 9 du Pacte de la S. D. N.

Lorsque le Premier Ministre hongrois parle de la révision des traités comme but de la politique extérieure hongroise, c'est bien tout le peuple magyar qui parle par sa bouche. Car jamais, tant qu'il existera un seul Hongrois, nous ne consentirons à reconnaître la légitimité juridique des frontières qui ont fait de notre patrie mutilée une caricature. Plus vite s'en rendra-t-on compte, et mieux sera-ce. Nous désirons naturellement modifier par des voies pacifiques les stipulations territoriales des soi-disant traités de paix ; et peut-être des pourparlers à cet effet avec les Etats voisins pourraient-ils être menés avec quelque chance de succès. Au cours d'un voyage en Slovaquie, j'ai entendu des Hongrois y demeurant, aujourd'hui mués en citoyens tchécoslovaques, parler d'un « Locarno de l'Est-Européen ». Les Tchèques eux-mêmes, m'assurant-on, aimeraient bien s'entendre à l'amiable avec la Hongrie et seraient éventuellement prêts à lui faire des concessions territoriales.

En fait, l'idée d'un tel « Locarno » a été lancée bien des fois. Il y a de cela quelques semaines, comme il s'agissait pour la Hongrie de s'orienter vers un rapprochement avec la Yougoslavie, le comte Albert Apponyi écrivait : « Nous ne pourrions assumer une attitude amicale et plus que correcte à l'égard des Etats voisins que si ces derniers nous accordaient des avantages de leur côté ». On ne saurait mieux dire. Malgré les blessures toujours saignantes dont le royaume de Hongrie est redevable au traité de Trianon, personne ne pense chez nous à une nouvelle guerre. Chacun se réjouirait de voir une paix digne de ce nom se conclure avec les pays voisins : éventualité qui ne serait peut-être pas impossible si des deux côtés on y mettait de la bonne volonté. Qui vivra verra.

Pr. Dr Guillaume de HUSZAR,
Conseiller aulique.

(Traduit de l'allemand
Copyright *Schönere Zukunft*, Vienne).

Littérature et catholicisme ou le réalisme intégral ⁽¹⁾

Pour beaucoup d'écrivains d'aujourd'hui, *catholique* semble signifier *moraliste* et rien d'autre ; et ce qu'on reproche à la doctrine catholique, c'est de porter atteinte à la gratuité de l'art, alors qu'ordonnant toute notre vie à la vérité même, elle réalise d'incomparable façon l'unité supérieure du *moral* et de l'*intellectuel*. Qu'il s'agisse de l'art ou de la science, elle seule sait concilier « sans leur faire subir ni diminution ni violence, les droits souverains de la moralité et les revendications absolues de l'intellectualité. » Qui parle donc d'antinomie ?

Pour le philosophe catholique comme pour le pur artiste, l'art, en tant que tel, est gratuit et désintéressé ; c'est-à-dire que dans la production même de l'œuvre, la vertu d'art ne vise

(1) Notre collaborateur et ami M. Henri Massis publie chez Plon des « réflexions sur l'art du roman » du plus haut intérêt, et sur lesquelles nous reviendrons.

Nous en détachons le chapitre final où la pensée de l'auteur des « Jugements » se révèle d'une profondeur et d'une maîtrise peu commune.

qu'une chose : le bien de l'œuvre à faire, la beauté à faire resplendir dans la matière, la chose à créer selon ses lois propres, indépendamment de tout le reste » (1). Mais pour certains écrivains « bien pensants », les bonnes intentions morales ne suppléent-elles pas trop souvent à la qualité du métier ou de l'inspiration ? Souvent aussi, des romanciers catholiques se sont laissés aller à altérer l'œuvre elle-même, telle que l'exigeaient les voies déterminées de l'art, en lui appliquant, pour la régler, des éléments étrangers : désir d'édifier, de faire œuvre de moraliste, par exemple. Et je songe à certains romans de Paul Bourget, où la dualité du moraliste et de l'artiste communique au récit un caractère qui ne laisse pas parfois de nous sembler factice (2).

C'est que la réalité du « docteur ès sciences sociales », comme dit Bourget, et la réalité de l'artiste ne sont pas du même ordre. N'entendez pas par là qu'il y ait deux réalités distinctes et que les choses changent en elles-mêmes, mais qu'il y a deux manières de les appréhender, de les représenter, l'une toute prise encore dans la matière et dans la forme, — c'est celle de l'artiste, — l'autre toute abstraite, dégagée de l'accident, — c'est celle du savant. L'artiste a pour fonction de « faire » et de « montrer » : il n'explique pas, il réalise. Il ne lui appartient pas de prouver, de dresser des lois, de justifier des préceptes. S'il peut agiter tout un monde d'idées en nous, c'est par sa peinture de la vie ; et le roman, par exemple, ne doit pas naître d'un problème, mais le problème du roman.

Mais, dira-t-on, l'artiste catholique va-t-il reproduire la nature, qui semble immorale, tout comme l'incroyant ? Ou bien sera-t-il hors des conditions de l'art, tel que vous le définissez, en ce qu'il l'aborde avec des intentions dogmatiques ? Et c'est ici qu'apparaît le malentendu. La foi, pour le catholique, n'est point d'abord une doctrine, une explication, une morale ; elle l'introduit dans la réalité même et non plus limitée à celle que perçoit l'observation naturelle. L'artiste catholique devra donc reproduire la nature informée par la Grâce, et non seulement cette réalité courte et toute matérielle qui n'intéresse que la sensibilité, mais ce réel divin, vivant, autonome, qui s'impose à notre esprit et comble notre cœur. Bref, il manifesterà la vision catholique du réel, — vision autrement large, autrement juste que celle qui n'embrasse qu'une partie de notre nature, la partie disgraciée. Vision qui n'exclut rien, embrasse tout, comprend tout, vision catholique enfin, c'est-à-dire universelle.

Que l'artiste catholique crée « catholiquement », qu'il imagine selon cette nature où il a été rétabli par la Grâce, — nul doute qu'une philosophie vraie, une morale vraie, ne se dégagent de son œuvre. Mais, le plus souvent, nous voyons les écrivains catholiques inventer hors de la vision catholique du monde, accepter les mêmes positions psychologiques, les mêmes problèmes moraux qu'un incroyant, puis ajouter à leur récit une morale, un enseignement conforme à leurs principes. La foi catholique, à les voir faire, semblerait n'être qu'une certaine interprétation de la vie et n'avoir précisément qu'une vertu, une signification interprétative, alors que pour le croyant elle est le réel lui-même.

Aussi beaucoup d'artistes catholiques ne sont-ils que des moralistes religieux. Leurs œuvres sont catholiques par les conclusions, par tout ce qu'il y a d'apologétique, de démonstratif en elles, mais non dans le principe créateur. Et cela tient à ce que

(1) Jacques MARITAIN, *Art et scolastique*.

(2) Un *Drame dans le monde*, au contraire, est vraiment un roman catholique : les réalités surnaturelles de la pénitence, du rachat, de la rémission des péchés, par exemple, y agissent comme des réalités. La doctrine n'est pas un simple didactisme moral : elle est vie, action et fait. C'est Dieu même qui intervient dans le drame : le réalisme de la Croix prend ici tout son sens. Et quelle intensité *romanesque* en acquiert le récit, car si la justification de l'impie est la plus grande œuvre de Dieu, c'est aussi la plus prodigieuse « aventure » !

ces écrivains ont une conception de l'art semblable, en son fond, à celle qu'ils reprochent à leurs adversaires. Par leur exemple, ils donnent raison à ceux qui affirment l'antinomie de l'art et de la morale, alors que « le Christ tire à lui tout ce qui est dans l'homme et que toutes choses sont réconciliées à la hauteur de son cœur ».

Le catholicisme, parce qu'il n'est pas seulement une morale, et que ceux qui le servent poursuivent une fin spirituelle et proprement divine, offre à l'artiste des ressources infinies, supérieures à toute autre conception du monde. L'art courant, pas plus que la morale courante, ne donne, en effet, satisfaction à ce qu'il y a d'inemployé, de meilleur et de plus profond en nous. Paul Claudel l'a jadis noté : « La morale naturelle, si étrange que cela paraisse, dit-il, n'est qu'une morale de renoncement : elle se traduit toujours par une négation. « Ne fais pas ceci, ne fais pas cela, ne vole pas, ne bois pas. » Pourquoi? Pas de réponse ou de vains bavardages. On nous laisse seuls dans l'exécution de nos petits exercices callisthéniques. De même, l'art a pris pour but unique ce que ses zéloteurs appellent la beauté : il s'agit de se placer dans une attitude agréable aux spectateurs qu'on a spécialement en vue, de fabriquer industriellement quelque chose qui leur plaise. Art privé de tout sens et de toute vertu : art qui ne compose pas et qui, loin d'utiliser l'homme tout entier, en laisse le meilleur au rebut et n'aboutit qu'au pessimisme et aux tristesses de l'impuissance. »

La force du christianisme, tout d'abord, c'est qu'il est « un principe de contradiction ». Ses exigences en apparence démesurées et déraisonnables sont les seules cependant qui soient réellement à la mesure de nos forces et de notre raison. Elles ne mutilent rien, elles appellent à l'homme tout entier : son intelligence, sa volonté, sa sensibilité; elles nous obligent à un état permanent de mobilisation contre les passions et les doutes faciles. Ce principe de contradiction est également nécessaire à l'art : il lui donne le moyen de composer. Le conflit essentiel que le christianisme anime en nous est le grand ressort dramatique, comme il est la grande ressource de notre vie morale et sociale.

Et c'est dans ce sens que Chesterton a pu dire qu'il n'y a rien de plus *romanesque* que la vision catholique du monde. Il n'y a pas, en effet, de romans sans intrigue et sans aventures. Une philosophie qui se désintéresse des conséquences ou qui redoute d'en tirer, ne saurait fournir l'imagination d'événements dramatiques; et comment découvrir un sens romanesque au morne désert du scepticisme moderne? L'homme, au contraire, qui traverse cette forêt de doctrines qu'est le catholicisme, y découvre sans cesse des voies insoupçonnées. Pour le chrétien, en effet, l'existence est une histoire qui peut finir bien ou mal. Le point central de tout le christianisme, c'est l'homme au carrefour du chemin. Prendra-t-il cette route ou une autre? Voilà la seule chose à savoir, à chercher : le moment est vraiment pathétique. Et c'est parce qu'il a senti avec force l'importance du *moment*, que le catholicisme parle sans cesse de dangers. Il ne permet pas la paix : c'est la crise éternelle, un combat où la défaite est payée de plus que la mort. On voit assez quelles ressources *positives* une telle conception de la vie et de l'homme offre au dramaturge, au romancier; en les intensifiant, elle donne une signification à toutes les circonstances de la vie qu'ils ont pour mission de montrer en acte.

C'est donc singulièrement la réduire — et méconnaître sa puissance esthétique — que de n'y chercher qu'une morale. Au point de vue de l'artiste, le catholicisme est incomparablement plus fertile. Mais, le plus souvent, le critique catholique n'insiste que sur le côté *négalif* du problème, — dans la mesure où il invoque d'abord, les justes exigences de la seule morale pour en faire un barrage à l'artiste qui ne l'accepte pas. Loin de combattre l'anti-

nomie qui se glisse à la faveur de la gratuité de l'art, il la fortifie à son tour en distinguant, par exemple, la valeur du talent et la valeur des idées, en rendant hommage à l'un et en condamnant les autres. Sa position serait beaucoup plus forte s'il acceptait de se placer au point de vue de l'art, s'il montrait que les déficiences de l'œuvre ne sont pas d'abord d'ordre moral ou religieux, mais d'ordre technique, et cela pour manquer aux principes mêmes de toute saine philosophie. On ne saurait, en effet, exiger de toute œuvre humaine qu'elle soit éclairée des lumières de la Révélation : mais en tant qu'elle est elle-même un objet créé, soumis au contrôle de l'intelligence, on peut vouloir qu'elle en manifeste les lois.

Le meilleur moyen d'amener l'artiste à réfléchir sur les grandes questions métaphysiques et religieuses, c'est de le persuader qu'il faut avoir pris parti dans ces problèmes pour avoir, même comme artiste, « une bonne conscience »; et l'on ferait un grand pas pour l'en convaincre en surveillant, en « épurant le côté artistique de la vérité ». Une œuvre qui ne propage que l'erreur peut être faite de main d'ouvrier, sans doute; mais elle n'existe comme œuvre d'art, elle ne parvient à la forme, au style, à la composition, que dans la mesure où elle utilise ce qu'il y a de vérité dans les faussetés qu'elle manifeste. C'est ainsi que des œuvres, dont la misère intellectuelle nous scandalise, se composent *formellement* qu'en tant qu'elles obéissent, par ailleurs, aux principes d'identité, de non-contradiction qui sont la norme de tout discours humain.

Aussi l'artiste qui méditerait sur les conditions de son métier, en prolongerait les lois dans l'ordre spirituel, généraliserait les leçons de sa technique, arriverait-il jusqu'aux premiers principes de toute philosophie. Ce n'est que par un étrange manquement à la méthode qu'il applique lui-même pour œuvrer, et par une sorte d'infidélité à son art, que son esprit ou son cœur peuvent épouser des chimères idéologiques négatrices de cela même qu'il produit : il y a là *déviation*, *corruption*.

En dissociant l'unité spécifique de l'œuvre d'art, en opposant, comme on le fait, le talent et les idées, l'art et la pensée, on risque d'aggraver et de prolonger la mésestante. Souvent, en effet, l'idée, l'intention morale — ou immorale — que l'artiste le plus gratuit introduit à son insu dans son œuvre, vient fausser, détruire ce qu'il y a de parfaitement sain dans toute production d'art bien constituée; mais ce qu'il y a en elle d'être nécessaire, indispensable, pour parvenir à la *forme*, donne une cohésion extérieure, une architecture, une tenue, une apparente unité à des idées qui n'en ont pas et ne sont, en leur fond, qu'un gâchis intellectuel ou sensible. Ainsi le discours, fidèle à la logique, semble plus sûr que cela même qu'il exprime. Formé par des raisonneurs qui lui ont donné de fortes assises, il résiste, il se défend, quelque violence qu'on lui fasse pour déraisonner. Mais l'artiste qui prétend maintenir les lois de la beauté et manifester une pensée négatrice de toutes lois, trouble l'ordre profond des choses. Dans le réel tout se tient; qui proscrit l'ordre et la vérité dans la pensée doit le proscrire dans le style.

Faut-il, à ce propos, rappeler les admirables pages où Maurras a montré l'analogie profonde de l'ordre politique et de l'ordre esthétique, le double accord de la nature et de la raison qu'une telle analogie manifeste (1) : « L'artiste est libre, dit-il, en ce qu'il fait ce qu'il veut, mais il ne le fait pas comme il veut. La liberté d'invention de l'art trouve sa limite normale dans la nature des choses réelles qui est leur vérité, dans la mesure des possibles qui est leur raison. Il n'a pas inventé les prescriptions de sa technique; elles ne précèdent pas de sa volonté, mais, pour une part, de sa nature qu'il n'a pas faite, pour une part plus vaste, de la nature de l'esprit et du monde qu'il n'a pas créés. Il doit donc s'y sou-

(1) Préface de *Romantisme et Révolution*.

mettre, comme le penseur pour penser juste, pour chanter juste le chanteur. Il peut perfectionner son art, comme un bon ouvrier son outil : il ne saurait le faire sans se conformer à ses intimes lois qui président à l'échange des pensées et des sentiments entre créatures humaines. Les traits qui le limitent sont aussi ceux qui le configurent. A les aliéner tous pour la liberté, il sacrifierait plus encore que ce qu'il a : tout ce qu'il est. Il y perdrait ce qu'il a mission de faire. »

Ainsi le critique et la raison, l'expérience et la philosophie loin de se contrarier se secourent. Ajouterai-je que la théologie, loin de les contredire, complète leur enseignement; car ce qu'elle revendique pour la vérité, pour le bien humain, elle le revendique aussi pour la beauté, objet propre de l'art et qui a sa perfection en Dieu. Le point de vue catholique n'est donc pas étranger à l'art, comme on feint de le croire. Qu'un artiste nous dise : « Peu importe ce que je manifeste; l'important c'est que je le manifeste bien. » — nous sommes d'accord avec lui, et tout est dans ce petit mot immense. S'il manifeste *bien*, c'est-à-dire complètement, intégralement, avec les moyens que la nature lui a donnés, que sa raison reconnaît et que son art perfectionne, il reproduira l'ordre même des choses et, dans sa création, il fera nécessairement tenir une image réduite sans doute, analogique, comme tout produit de la connaissance humaine, mais une image tout de même où Dieu reconnaîtra sa créature. « Une beauté vue ici-bas par des yeux pénétrants, dit Michel-Ange, ressemble mieux que toute autre chose à cette source mystérieuse de laquelle nous provenons tous. » Ce n'est que par déficience, par privation, par disgrâce, ou par contamination de la pensée, qu'une œuvre d'art n'est pas telle. Celle qui manifeste *bien* est celle qui manifeste *tout*, selon les règles et les lois qui lui sont propres, car « l'artiste est libre par la puissance sur la matière, par l'habileté à manier des outils, la connaissance profonde et l'observation aisée des préceptes de l'art. » Mais la liberté de l'artiste n'a pas de droit contre la réalité. Son honnêteté consiste à bien nommer ce qu'il nomme, à bien montrer ce qu'il montre, — pour l'écrivain, à être probe avec les mots.

C'est le fond de toute la fameuse querelle du romantisme. Les romantiques sont essentiellement ceux qui n'appellent pas les choses par leur nom. On n'a rien dit contre eux, ou l'on dit quelque chose d'insuffisant, quand on leur fait grief de leur individualisme. Le vrai dommage, c'est qu'ils aient nommé cet individualisme charité, qu'ils aient fait goûter l'amour humain comme divin, qu'ils aient mis l'homme à la place de Dieu et qu'ils l'aient appelé Dieu, que leur lyrisme ait partout substitué de fausses et confuses images à des notions réelles et précises.

Ces confusions du langage, cette corruption des mots, signe d'un déséquilibre de la pensée et du cœur, sont d'autant plus redoutables que le langage, étant essentiellement social, a un pouvoir de contagion immédiat. Rien de plus dangereux pour une société que de ne plus savoir le sens des mots qu'elle emploie : voilà la grande perturbation romantique.

Le langage classique se reconnaît à ce qu'il est honnête : *justesse* et *vérité*, sont les parois de cristal où il glisse son cours. Aussi bien s'appuie-t-il sur une philosophie saine et sur une théologie vraie. Individualiste, le siècle de Descartes le fut aussi, mais cet individualisme était encore maîtrisé par la discipline chrétienne. « Le XVII^e siècle a conçu une sorte de dieu-homme; oui, mais réglé par la notion de l'Homme-Dieu (1). » L'individu était tempéré par la vie de société, le culte de l'intelligence, par « une adhésion motivée à l'expérience du genre humain », et l'homme intérieur tout entier était discipliné par l'Église. Telles étaient aussi bien les limites qui s'imposaient à l'artiste, celles-là mêmes

où il trouvait son bonheur et la loi de son chant : l'art de la vie servait ici de modèle à l'art tout court.

« Mais, dira-t-on, l'artiste ne doit-il connaître et peindre que des situations édifiantes? N'existe-t-il pas des âmes enflammées, blessées et douloureuses? Faut-il écarter le monde immense des émotions, des passions de l'âme, des affections du cœur? » Il ne s'agit pas de les méconnaître. Lorsqu'un Racine nous peint les fureurs de *Phèdre*, il n'a d'autre souci que de bien peindre; mais, pour lui, « bien peindre » ne veut pas dire que la sombre frénésie de son héroïne soit un signe d'élection divine. Au contraire, il s'attache à montrer « les redoutables effets de son horrible folie », jusqu'à voir dans son crime « une punition des dieux ». « Les faiblesses de l'amour, dit-il, y passent pour de vraies faiblesses; les passions n'y sont présentées aux yeux que pour montrer tout le désordre dont elles sont cause; et le vice y est peint partout avec des couleurs qui en font connaître et haïr la difformité. » Un Racine appelle les choses par leur nom.

Aussi ne s'étonnait-il pas que les théologiens ou même les honnêtes gens discutassent de la grâce à propos de sa tragédie : c'était le fond de son sujet, sa réalité pathétique. Il écrivit même toute une préface pour donner à la morale des satisfactions qu'il ne croyait pas l'artiste en droit de lui refuser. A tout le moins n'opposait-il pas l'art à la morale, les droits du poète aux exigences d'une société chrétienne. D'une manière générale, on peut dire que la théologie catholique était le climat spirituel où l'honnête homme se mouvait, que sa doctrine était la réalité même, que toute réflexion, toute peinture dont l'homme était l'objet, la présupposait en quelque façon.

D'où vient donc qu'on s'étonne qu'un critique s'inspire en ses propos de la doctrine catholique? Serait-ce que cette doctrine se présente comme la vérité et qu'elle est autre chose qu'un poème subjectif que chacun interprète à sa guise? C'est bien, en effet, des intérêts de la vérité qui se trouvent ici engagés : ceux de la morale ne viennent qu'ensuite. Il ne s'agit pas de condamner l'art, mais de le maintenir dans la dépendance de la vérité qui seule a des droits sur lui en ce qu'elle vise une fin plus haute : le bien supérieur de l'homme.

Henri MASSIS.

D'Henri de Tourville à Paul Bureau⁽¹⁾

II. — Le moraliste et le politique

Paul Bureau pratiqua excellemment la méthode sociologique. Il porta au plus haut degré le souci de l'impartialité : sa perspicacité savait débrouiller les faits les plus complexes, son ingéniosité tirait parti des détails les plus menus, il était doué de cette imagination scientifique sans laquelle les plus riches matériaux demeurent un amas inutilisable, et aussi de cet esprit de synthèse nécessaire à qui prétend faire œuvre intellectuelle au sens plein du mot, plus indispensable encore à qui souhaite exercer une influence du haut de la chaire professorale. Dédaigneux de l'érudition pure, autant qu'un Claude Bernard, passionné dans l'exposé systématique d'idées vigoureusement enchaînées autant qu'un Brunetière, tel il apparaît à travers ces trente-cinq années où son activité débordante s'est dépensée en leçons, conférences et publications.

* * *

Parmi les multiples questions qui s'offrent à l'attention du

(1) Voir la *Revue* du 14 janvier 1927.

(1) Charles Maurras.

sociologue, plusieurs retinrent Paul Bureau. Ainsi l'insaisissabilité de la petite propriété foncière grâce aux lois américaines du *Homestead*, ainsi encore l'organisation professionnelle moderne et le syndicalisme ouvrier firent l'objet de deux d'entre ses livres. Mais le problème auquel devait s'appliquer le meilleur de ses efforts et qui domina sa carrière intellectuelle, fut certainement le problème de la morale sexuelle et particulièrement de la morale conjugale.

Déjà dans *La crise morale des temps nouveaux*, dont le thème principal est l'opposition existante entre les enfants de l'esprit nouveau et les enfants de la tradition, Bureau avait abordé la crise de la morale sexuelle qui caractérise notre époque. Cet ouvrage fut atteint par une condamnation de l'index, comme entaché de tendances modernistes; dououreusement impressionné, Bureau s'inclina; sa soumission à l'Eglise fut toujours entière, filiale, inspirée par des sentiments profonds de respect, d'affection et de dévouement, en dépit des allures grondeuses et batailleuses qu'on lui a parfois aprement reprochées; sa nature impétueuse s'échappait à certaines heures en bouillonnements qu'il avait peine à réprimer, mais la droiture et la pureté de ses intentions n'en étaient pas altérées.

La crise de la morale sexuelle fut reprise dans *L'indiscipline des mœurs*; c'est dans cet ouvrage que Bureau la considéra sous tous ses aspects, la scruta en tous ses replis, formula en traits nets ses conclusions. Par-delà le sociologue, le moraliste se dressa, maître d'une doctrine à la défense de laquelle il voulait tendre toutes ses forces.

* * *

La crise actuelle de la morale sexuelle constitue un cas tristement remarquable de ce que Tarde a bien nommé la *logique sociale*. Multiplication des divorces, des unions libres et passagères, des adultères, des pratiques anticonceptionnelles et des avortements, répudiation par la femme de ses devoirs d'épouse et de mère, diffusion du roman scandaleux, de la gravure érotique, du théâtre grivois et du cinéma libidineux, tous ces phénomènes se lient et se tiennent, tous partent du même principe — la recherche désordonnée, affolée du plaisir sexuel, — et aboutissent au même terme — la décomposition de la famille —. Prétendre supprimer l'une ou l'autre de ces manifestations morbides sans atteindre à la racine du mal, c'est agir comme un médecin qui, en présence d'un organisme foncièrement vicié, s'obstinerait à fermer quelques plaies, exutoires du sang corrompu.

Sans doute les réformateurs auraient tort de négliger les moyens économiques et politiques que la science met à leur disposition et qui figurent notamment au programme de ces ligues des familles nombreuses qui ont acquis un si heureux développement depuis la guerre. Mais ils doivent aller plus outre s'ils veulent faire œuvre pleinement efficace, il leur faut restaurer cet esprit de sacrifice, ces habitudes de discipline intérieure, cette vertu de tempérance dont beaucoup de nos contemporains ont perdu le sens.

C'est bien ainsi que l'entendait le moraliste qu'était Paul Bureau. Et sa morale plongeait ici en pleines convictions religieuses. L'occasion était belle de faire le procès de la morale indépendante, de dévoiler son insuffisance et son embarras: Bureau n'y a pas manqué. Il a insisté à maintes reprises sur le désarroi où se débattent les plus illustres pontifes de cette morale laïque lorsqu'il s'agit d'édicter et plus encore d'imposer aux esprits rebelles et aux volontés cabrées des préceptes rigoureux de morale sexuelle: chasteté absolue du jeune homme et de la jeune fille, chasteté de l'âme et du corps, fidélité conjugale, respect des fins essentielles du mariage quant à l'union des époux et à la propagation de la vie.

La morale sexuelle que Bureau proposait à ses contemporains était une morale religieuse. Non pas qu'il ait jamais méconnu la possibilité théorique d'arriver par les seules lumières d'une raison exempte de préjugés à la détermination des lois de la morale sexuelle, telles que les formulent le christianisme et particulièrement le catholicisme. Mais il se rendait compte des innombrables causes d'erreur qui assiégent une intelligence humaine laissée à ses seuls moyens naturels. Si tel ou tel esprit éminent — un Auguste Comte par exemple — est parvenu à préconiser dans toute sa rigueur la loi de l'indissolubilité du lien matrimonial, qui pourrait dire dans quelle mesure la tradition catholique l'y a aidé? Et puis autre chose est formuler un précepte de morale,

autre chose en assurer l'observation. Les jugements de « rationalité » et les jugements « d'obligation » diffèrent profondément, ainsi que le démontrait lumineusement le R. P. Honnay. Bureau a donné aux mots « morale religieuse » la signification que lui donne un noble penseur, le protestant Foerster. Il a vu dans la religion la sanction, le principe d'obligation et la source de force spirituelle sans lesquels la morale n'est que thème à éloquentes mais vaines dissertations.

Religion et morale apparaissent donc, chez Bureau, fondues en une intime compénétration. Même au sein des milieux les plus hostiles, Bureau n'en fit jamais mystère. Il reste de lui d'admirables professions de foi catholique.

* * *

Parmi les multiples aspects que présente le problème de la morale sexuelle, c'est sur les lois de la morale conjugale et plus spécialement encore sur les principes qui doivent régler les relations entre époux, que se sont concentrées les méditations de Paul Bureau. Les monstrueuses déviations de l'instinct sexuel qui sont aujourd'hui l'opprobre d'innombrables foyers constitués en terre chrétienne ont, plus que tous les autres abus, appelé de sa part un verdict sévère, provoqué chez lui de saintes indignations. Il n'a pas ménagé les ménages apparemment réguliers où la fraude a établi son empire tyrannique. Nul doute que Bureau doive être considéré comme un magnifique vengeur de la morale catholique outragée.

Traitant la question dans toute son ampleur, le savant et le moraliste ne pouvaient éviter le point de vue sous lequel Malthus l'a envisagée dans un ouvrage demeuré fameux. Bureau n'était pas homme d'ailleurs à fuir ou à minimiser les objections et les difficultés. Bien au contraire. A l'exemple de Mgr d'Hulst, il mettait une sorte de coquetterie à donner aux idées adverses un relief qu'elles n'atteignent pas souvent chez leurs partisans les plus fidèles. Il se complaisait à faire saillir les conflits d'idées, quitte à triompher ensuite en montrant que seule la doctrine qu'il s'honorait de défendre est capable d'y apporter une solution satisfaisante, « en tenant fermes, comme le disait déjà l'incomparable Bossuet, les deux bouts de la chaîne ». Ainsi en agit-il dans la question qui nous occupe.

Reprenant l'argumentation des grands apologistes, il sut discerner et dégager dans la morale catholique intégrale les principes qui doivent commander le développement de la population dans une société normale: exaltation de la virginité proposée à ceux qui se sentent appelés dans la voie sublime des conseils évangéliques, pratique de la mortification, de la modération des sens, de la tempérance, sans cesse rappelée à tous les âges et à toutes les conditions, défense stricte d'aller à l'encontre des fins providentielles du mariage.

On a reproché à Bureau d'avoir accordé trop d'importance, d'avoir donné trop de prestige aux prétendues lois de Malthus et par suite d'avoir considéré d'un œil trop indulgent les conclusions pratiques du célèbre économiste au sujet de la restriction de la population.

Observons d'abord qu'il s'agit de malthusianisme et non de néo-malthusianisme et rappelons à ceux qui l'auraient oublié que Malthus n'a jamais préconisé que la continence comme moyen d'empêcher la surpopulation.

Remarquons ensuite que Malthus, lorsqu'il a formulé sa double loi de l'accroissement mathématique des subsistances et de la progression géométrique de la population, s'est placé dans des conditions hypothétiques, qui n'ont jamais été réalisées et ne le seront vraisemblablement jamais, puisqu'il suppose un territoire clos où la nature opérerait sans rencontrer ni obstacles ni aides du dehors (maladies, guerres, famines, inventions, émigration). Situés sur ce plan, les lois de Malthus peuvent alimenter les discussions des économistes jusqu'à la fin du monde.

Mais, tout cela étant posé, ne faut-il pas dire que Bureau, sans jamais sortir de la parfaite orthodoxie, a mis un accent trop prononcé sur le danger de surpopulation et conséquemment a souligné d'un trait trop marqué la nécessité d'une certaine continence dans le mariage? De bons juges ont pensé — et nous partageons leur opinion — que Bureau n'a pas tout à fait gardé la juste mesure, qu'il fait la part trop large à la raison, et la place trop restreinte à l'instinct et au sentiment, qu'il n'a pas assez tenu compte de la connexité étroite qui existe chez la plupart des

époux entre l'union morale et l'union physique, l'une étant appelée à maintenir, à entretenir, à développer l'autre; *consortium omnis vitae*, disaient déjà du mariage les vieux juristes romains. Ne négligeons aucun des éléments qui constituent le commerce de toute la vie, si nous ne voulons compromettre cette entente profonde et cordiale, cette paix des âmes et des sens, cette maîtrise de soi et cette satisfaction dans l'amour qui permettent d'affronter vaillamment les plus lourds sacrifices et les plus rudes tâches. En parlant ainsi, il me semble que je suis pleinement d'accord avec M. E. Jordan dont la belle étude sur « le moraliste » s'impose comme définitive (1).

* * *

Frappé de la profondeur et de l'étendue de la crise morale que traverse la société contemporaine, Paul Bureau reconnaît que la démocratie n'a pas su jusqu'à ce jour y apporter un remède adéquat.

Cette constatation fut-elle de nature à lui enlever la confiance qu'il avait depuis longtemps témoignée aux conceptions démocratiques? Non pas. Il demeura démocrate, socialement et politiquement, en ce sens qu'il se sentait attaché par les fibres les plus intimes de son âme à une organisation sociale où prime la valeur de l'individu, d'où sont bannies autant qu'elles peuvent l'être les inégalités fondées sur la naissance, la fortune héréditaire, les circonstances indépendantes du travail et de la vertu de l'homme, où domine le souci constant d'améliorer la vie matérielle et morale des classes inférieures. La démocratie, dont il est un des hérauts, répudie d'une part les tendances libertaires de même que le fétichisme égalitaire; elle se refuse d'autre part à la restauration d'un ancien régime, qui lui apparaît solidaire d'abus si nombreux, tellement « fossilisé » qu'il était bien malaisé « de faire l'économie d'une révolution ». L'expression est devenue classique; les historiens discutent et discuteront longtemps de sa justesse; la question reste ouverte.

(1) On trouvera aisément des réflexions analogues à celles de Bureau chez d'autres sociologues modernes qui entendent bien ne rien sacrifier des préceptes de la morale catholique, par exemple chez Wilbois, dans un ouvrage *Devoir et durée*, qui contient nombre de pages fortement pensées, mais au sujet duquel nous ferions aussi des réserves, si nous entreprenions de l'apprécier. Dans cet ouvrage, l'auteur a longuement discuté la méthode de Le Play et celle de Tourville et Démolins.

Telle qu'elle est, la démocratie moderne est très loin de répondre aux vœux de Bureau; mais, pour la réformer, il compte uniquement sur le perfectionnement moral et religieux des individus, et, — par le rayonnement des individus — de la famille et de la société civile.

La réforme des institutions politiques ne le préoccupe pas ou guère; il suit en cela la ligne tracée par les fondateurs de l'école de « la science sociale ». Ne voit-il pas combien l'instabilité et la faiblesse des pouvoirs publics, la liberté absolue de presse et d'association empêchent toute œuvre continue de restauration morale et religieuse? Ne mesure-t-il pas l'influence énorme des institutions politiques sur l'immense majorité des individus où ils sont encadrés et leur impuissance à se diriger eux-mêmes à travers la vie quand ils sont ballottés à tous les vents de doctrines adverses? La nécessité d'une société et d'une discipline religieuses ne faisait pas doute pour lui. Il le déclarait hautement dans une communication adressée le 7 janvier 1923 à une réunion de « Libres penseurs et de libres croyants »: il s'y affirmait convaincu qu'en matière religieuse comme ailleurs: « il n'existe de liberté véritable qu'avec la collaboration d'une forte discipline personnelle intérieure et d'une organisation extérieure. Connaissant, ajoutait-il, les tendances spécifiquement anarchiques et centrifuges du sentiment religieux, l'extrême facilité avec laquelle il dévie dans l'individualisme échevelé et le mysticisme de mauvais aloi, nous voulons, nous autres catholiques, que l'expérience religieuse soit organisée et socialisée. Nous voulons, en un mot, faire partie d'une église vigoureusement constituée et dotée d'un pouvoir régulateur et d'un contrôle indispensable. » (1) Ces lignes sont catégoriques. Était-il peut-être persuadé que, tout défectueuses qu'elles sont, nos institutions politiques sont irrémédiables, aussi longtemps que l'état de l'opinion n'aura pas été foncièrement modifié? Sur ce point, Bureau ne s'est pas nettement expliqué. Mais toujours est-il qu'il n'a rien de commun, quant à la pensée politique, avec l'école de Donoso Cortés, du cardinal Pie, de la Tour du Pin, de Périn. Les sociologues et les moralistes peuvent s'adresser à lui sans crainte d'être déçus; aux amateurs de redressement politique il n'a rien à apprendre.

GEORGES LEGRAND.
Professeur d'économie sociale.

(1) *Le bon citoyen de la cité moderne*, p. 123.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Les Mémoires du comte Woeste

Sous ce titre : *Les Catholiques belges et la Constitution*, la *Revue Générale* de décembre a publié un second chapitre des Mémoires inédits du comte Woeste, qui évoque trop de souvenirs intéressants et renferme de trop utiles leçons pour n'être pas relevé à son tour, ici, tout comme le précédent.

Ces pages se réfèrent à la période décennale 1868-1878 et présentent un raccourci des luttes doctrinales contre le libéralisme, envisagées du point de vue parlementaire, par conséquent d'un point de vue assez étroit, par un catholique ardemment épris des libertés modernes inscrites dans notre pacte constitutionnel.

Esprit positif, clair et précis, aux angles très arrêtés, plus tacticien que théoricien, moins spéculatif que pratique, le comte Woeste excelle à délimiter les positions, à circonscrire les débats, à ramasser les faits, à simplifier les thèses, au risque de ne pas toujours embrasser dans leur ampleur les vastes horizons de la pensée et de l'histoire.

Pour lui, tout l'enjeu de la bataille se concentre dans la Constitution de 1830, dans le respect et le culte des quatre libertés. Il saisit fortement les avantages que leur exercice procure aux catholiques, il lui suffit d'abriter l'Église sous le droit commun, il ne voit rien au-delà. Il est catholique ardent et constitutionnel

enthousiaste. Il embastille sa foi dans notre Charte fondamentale; il se sent assuré que là est le salut, là le secret de la victoire et ferme délibérément l'oreille à toutes les oppositions théoriques.

Ce n'est pas qu'il canonise les libertés constitutionnelles, qu'il les érige en dogmes ou y reconnaisse des droits naturels. Non, mille fois non, son esprit juridique le défend de pareille aberration. Il s'est expliqué là-dessus, avec une belle franchise, dans la séance de la Chambre du 15 mai 1878, à laquelle l'*Indépendance belge*, du 12 novembre dernier, m'a renvoyé pour prétendre, contrairement à mon appréciation parue ici-même, que M. Woeste était bel et bien un ultramontain renforcé, camouflé à l'occasion en catholique libéral opportuniste. Mon distingué contradicteur fait erreur, je me suis reporté aux *Annales parlementaires* et je reproduirai textuellement les déclarations de M. Woeste.

Je commencerai par dire qu'on ne peut pas être frappé de la supériorité de la Chambre de cette époque sur notre Parlement démocratique actuel : il régnait dans les débats une élévation de pensées et une distinction de langage qui ne se sont plus guère retrouvées. Frère-Orban déployait, sans doute, une pompe démodée mais quelle flamme, quelle passion! Il accusait la Droite d'être le péril ultramontain et de méditer le renversement de la Constitution. Woeste était un admirable joueur parlementaire, il tenait tête au chef encore incontesté de la Gauche, avec cette parole lumineuse, incisive, mordante, dominatrice qui sifflait comme un fouet aux lanières cinglantes. « Nous ne sommes pas le péril ultramontain. Nous sommes le parti qui veut le maintien

de nos institutions, la libre expansion des influences religieuses, l'entente des deux autorités dans les questions mixtes. »

Frère affirmait que le programme des catholiques se réduisait à déclarer la guerre aux libertés publiques, que leur idéal était le pouvoir temporel des papes, la tyrannie théocratique.

Woeste répliquait par une citation vraiment extraordinaire de chauvinisme et d'optimisme constitutionnel, tirée d'une fameuse brochure de 1864 du cardinal Sterckx : « Nous devons travailler sans cesse à ce que nos populations s'attachent de plus en plus à notre Constitution, car, après Dieu, elle offre le garant le plus sûr de la conservation du droit sacré d'exercer avec une pleine liberté la religion de nos pères. »

Mais Woeste se hâta d'ajouter : « La Constitution n'est pas un formulaire de droits naturels, c'est un code de droits politiques, c'est un système pratique appliqué à la société politique du XIX^e siècle.

« ... Ces libertés ne sont pas des droits naturels. Non ! l'homme n'a pas le droit vis-à-vis de Dieu et de sa conscience de croire à l'erreur et au mal. Il doit croire au bien et à la vérité. Il n'a pas la liberté des cultes. L'homme n'a pas le droit vis-à-vis de Dieu et de sa conscience d'enseigner le mal et l'erreur, il n'a pas la liberté d'enseignement. L'homme n'a pas le droit vis-à-vis de Dieu et de sa conscience d'écrire en faveur du mal et de l'erreur, il doit écrire en faveur du bien et de la vérité ; il n'a donc pas la liberté de la presse. »

M. BARA. — Où est le bien ?

M. SAINTELETTE. — Où est le mal ?

M. WOESTE. — Je maintiens qu'en principe, vis-à-vis de Dieu et de sa conscience, l'homme n'a aucune des libertés inscrites dans notre pacte fondamental. Et si, vis-à-vis de Dieu et de sa conscience, il n'a pas ces droits, il ne peut les revendiquer d'une manière absolue vis-à-vis de la société humaine, puisque la société humaine n'a d'autre mission que de sauvegarder les droits de l'homme et de lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs. »

* * *

Noble et fier langage assurément ! Mais, après avoir ainsi salué la thèse, par une volte-face subite, M. Woeste se rejetant vers l'hypothèse, restait convaincu que le droit politique d'adhérer à l'erreur et au mal, de les propager par l'enseignement et la presse, n'était pas seulement une tolérance civile réclamée pour la paix publique au sein d'une société divisée de croyances, mais la plus précieuse garantie du droit d'adhérer au vrai et au bien, de les propager par l'enseignement et la presse, le régime le plus parfait adapté aux sociétés modernes, l'idéal des temps nouveaux.

Eh bien ! il faut avoir le courage de le reconnaître, ces vues sont courtes, cette politique boiteuse, cette sagesse précaire.

Le statut de commune liberté pour toutes les croyances et toutes les incroyances n'est d'abord pas illimité, il ne peut déborder les exigences du droit naturel et du bien public. Puis, il est telle disposition, celle qui consacre la précellence du mariage civil, ouvrant la porte au divorce légal, qui est une violation flagrante de la loi divine du mariage chrétien. Il est intolérable aussi qu'on place sur le même pied et que l'on confonde la revendication d'une liberté de mal faire, s'inspirant uniquement d'une considération politique de concorde sociale, et la revendication d'une liberté qui découle d'un droit supérieur, sacré, divin.

Non, mille fois non, le régime du tout laisser-faire et du tout laisser-passer n'est pas le palladium de la civilisation chrétienne et l'Eglise ne peut se laisser enfermer dans le droit commun. Le jour viendra où le comte Woeste, devant le débordement de l'impiété populaire, devant le triomphe de l'indiscipline dans les mœurs, devant la déchristianisation des masses, poussera le cri d'alarme et le fera retentir, avec quelque apreté, jusqu'aux oreilles des autorités religieuses. Comprit-il alors les enseignements des papes qui avaient flétri les libertés modernes, issues de la Révolution, issue elle-même de la Réforme, et les avaient dénoncées comme les génératrices de tous les maux ?

Or, c'est de cela qu'il s'agissait. C'est la lutte contre le libéralisme que livrait le grand Pie IX. C'est la pure doctrine romaine qu'il entendait opposer aux idéologies libérales si fécondes en cataclysmes.

Dans ce qu'on appelle un peu brutalement le parti ultramontain, dans l'école, le groupe qui eut à sa tête en Belgique le nonce Cattani, les évêques de Montpellier, Gravez, Dumont, — le cardinal

Dechamps flottant un peu entre ces trois collègues et les évêques de Gand et de Bruges — qui eut pour maître l'illustre Charles Périn, l'auteur des *Lois de la Société chrétienne*, pour organes hautement approuvés par Rome : la *Croix* du comte Joseph de Hemptinne, et le *Bien public* de Verspeyen, dans ces hommes qui réagissaient contre le fétichisme constitutionnel et exaltaient les principes du *Syllabus* et des encycliques *Mirari vos* et *Quanta cura*, le comte Woeste ne voit que des brouillons, des fanatiques, des zelanti, qui épouvantent les libéraux et compromettent le résultat des élections ; mais l'histoire impartiale doit saluer le bataillon sacré, les tenants des vraies doctrines, chaudement soutenus, appuyés et défendus par Rome jusqu'à l'avènement de Léon XIII. Non pas que ce grand Pape ait mis une sourdine simplement aux enseignements de ses prédécesseurs, mais tout en maintenant inflexiblement la doctrine, il a cru que l'intérêt de l'Eglise commandait sur le terrain pratique les accommodements d'une politique plus souple et moins combative.

* * *

Le nom de M. Périn revient plusieurs fois dans le chapitre des *Mémoires* que nous apprécions et chacune de ces allégations appelle une rectification.

Le comte Woeste accuse M. Périn d'avoir prétendu, de concert avec les trois évêques de Liège, Namur, Tournai, diriger toute l'Eglise belge. C'est une pure fantaisie. M. Périn, qui s'était retiré sous sa tente, comme l'a dit le comte Woeste lui-même, après le second Congrès de Malines, ne s'est occupé des affaires religieuses de la Belgique que sur l'ordre de Pie IX, transmis par le Nonce, s'est borné à diriger la *Confrérie de Saint-Michel*, où se rassemblaient les zéloteurs des doctrines romaines et n'a rien entrepris soit à Louvain, soit ailleurs que sous l'impulsion du Souverain-Pontife. Il n'y a pas moins d'injustice à le traiter de pape laïc qu'il n'y en aurait à décerner cette appellation au comte Woeste lui-même.

« Nous profitâmes de l'occasion pour attirer l'attention du cardinal Dechamps sur l'enseignement de M. Périn. » Ainsi parlent les *Mémoires*, au nom de MM. Malou, Beernaert, de Liedekerke et Woeste, en ambassade de la Droite chez l'Archevêque.

Et, de fait, les *Lois de la Société chrétienne* furent déferées au Saint-Office et leur auteur accusé de *baïanisme politique*. La déroute des catholiques libéraux fut totale. Le Saint-Office déclara que « l'enseignement et les écrits de M. Périn étaient hors de toute contestation » et Léon XIII, lui-même, le 1^{er} janvier 1881, fit parvenir cette attestation à l'intérieur par l'entremise de son secrétaire d'Etat, le cardinal Jacobini.

L'accusation de baïanisme politique, inventée par des théologiens brabançons, provoqua, à Rome, un soulèvement d'épaules, mais il est intéressant de connaître la splendide doctrine que l'on avait osé affubler de cette sornette.

En dépit de toutes les clabauderies libérales, en conformité avec l'enseignement des grands théologiens, M. Périn affirmait cette vérité : « On ne peut considérer comme établies dans leur état normal que les sociétés dont l'ordre public et privé repose non seulement sur les vérités naturelles de la morale, mais encore sur l'intervention d'une force supérieure par laquelle Dieu ajoute aux biens que la société tire de l'ordre naturel les biens qui proviennent des dons gratuits de sa grâce et qui élèvent la société à toute la perfection dont elle est susceptible sur la terre.

« C'est dans la force surnaturelle qui anime les sociétés chrétiennes que se trouve la raison de leur prééminence sur les sociétés qui vivent des seuls principes de l'ordre naturel. Qu'une société chrétienne rejette de ses institutions et de son existence collective le principe de la vie surnaturelle, elle se mettra, par le fait même de son apostasie, dans un état d'abaissement et d'infériorité qui aura pour conséquence inévitable des désordres graves et une ruine plus ou moins prochaine. »

Enfin, le comte Woeste ramasse cet on-dit, « que M. Périn aurait demandé à Rome qu'il ne fût plus permis de prêter serment à la Constitution que sous certaines réserves ».

Parfaitement au courant de la pensée intime de Charles Périn, dépositaire de son dossier *Rome, Louvain*, j'oppose à cette incrimination le plus absolu démenti. La licéité du serment à la Constitution belge n'a pas fait question à cette époque, elle avait été tranchée longtemps auparavant et Rome n'y est plus revenue. Le journal *La Croix* l'avait probablement agitée, mais fut aussitôt rappelé à l'ordre.

Il est manifeste d'ailleurs que les libéraux les plus fervents ne prêtent pas le serment à la Constitution comme à un formulaire d'articles de foi, mais plutôt d'articles de loi. « La Constitution, disait Nothomb, est l'expression d'un état social, elle n'est ni une théorie philosophique, ni le manifeste d'un parti triomphant, c'est une transaction qui, prenant en considération les mœurs, croyances, préjugés même, a donné satisfaction à des tendances multiples ».

« Le statut de commune liberté, dit excellemment le R. P. Yves de la Brière, pour toutes les croyances et toutes les incroyances, dans les limites de l'ordre public et du droit naturel, est moralement justifié et doit être respecté par chacun en toute loyauté. »

J. SCHYRGENS.

Malgré nos vives instances, de nombreuses quittances nous sont revenues impayées avec la mention : « absent ». Nous faisons représenter à nouveau par la poste, en priant derechef nos abonnés de veiller à ce que cette fois il soit réservé bon accueil à nos demandes de paiement.

ANGLETERRE

Vers la Paix ? (1)

D'après une série d'articles intitulés Les dimensions de la Paix, de M. Wickham Steed dans The Observer (Londres).

III

Le problème de la paix, à l'étudier de près, se réduit à ceci : trouver une forme de vie internationale que la PEUR n'empoisonnerait pas, mais où il y aurait place pour l'émulation. Il faut, pour que la paix soit conquise, une victoire dans la guerre des idées, puisque c'est la puissance des idées qui compte surtout dans le monde, à la longue.

La France est le « pays des idées ». Les Allemands excellent à triompher des détails, les Français surpassent tous les autres peuples dans le domaine de la pénétration lucide. Parfois, il est vrai, ils ne réussissent pas à trouver un compromis satisfaisant entre la théorie et la pratique, ils ne parviennent pas à harmoniser des vérités incommodes avec une théorie.

Aujourd'hui, les plus intelligents d'entre eux voient nettement deux tendances luttant l'une contre l'autre en France et en Europe. La première s'inspire toujours de la vieille doctrine sur la force, seule source du droit. La seconde prend pour point de départ la conviction que la liberté et la responsabilité individuelles, un gouvernement démocratique et des institutions libérales peuvent seules assurer l'ordre social et le progrès. En la phase présente de la controverse il est de la plus haute importance de savoir de quel côté est le peuple allemand ?

Il n'est pas certain que la génération française nouvelle ait beaucoup de goût pour les idées libérales. L'ancien concept « bourgeois » et républicain, le socialisme modéré lui-même, sont menacés par le Maurassisme d'une part, par le communisme de l'autre. L'Action française, tout comme les communistes, prône la force et se soucie très médiocrement de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ! Et à l'occasion d'événements tout récents, on constate chez les catholiques français une renaissance très sensible de l'ancien esprit gallican.

Les communistes, d'autre part, ne veulent ni de la S. D. N., ni de Locarno, ni d'une paix capitaliste. Ils détestent la S. D. N., parce que, comme Tchitchérine l'expliquait dernièrement à un homme d'Etat français, celle-ci groupe une cinquantaine de gouvernements dont la plupart défendent d'une façon ou d'une autre le régime capitaliste.

Hostilité qui donne une signification particulière aux intrigues reliant Moscou à la Reichswehr et aux organisations réactionnaires

(1) Voir la Revue Catholique des 14 et 21 janvier 1927.

allemandes. Sur ce point, aucune illusion parmi les hommes politiques français.

Comme M. Steed répétait à l'un d'eux ce qu'il avait entendu dire à un Allemand, à savoir que quatre semaines d'une campagne de presse suffiraient pour que tous les Allemands marchassent au combat comme un seul homme, ce Français n'exprima aucun étonnement. Mais il ajouta que si une guerre éclatait contre un ennemi extérieur, il se grefferait dessus fort vraisemblablement une guerre civile.

Le communisme d'un côté, le fascisme de l'autre, se sont saisis des imaginations, et les deux font appel à la force. Contre eux la S. D. N. joue le rôle d'un facteur conservateur, s'efforçant de remplacer la violence par l'argumentation et la persuasion.

La haine de Tchitchérine contre la S. D. N., considérée comme le grand obstacle à la révolution mondiale, n'est dès lors que naturelle.

* * *

Qui régit l'Allemagne, à proprement parler, et quelles sont les influences qui déterminent sa politique ? Si les hommes d'Etat français et anglais qui eurent l'occasion de converser longuement et confidentiellement avec M. Stresemann pouvaient répondre avec assurance à ces questions, sans doute se sentiraient-ils plus à leur aise qu'ils ne se sentent à l'heure actuelle. Ils croient M. Stresemann sincère, mais ils ne s'en demandent pas moins parfois s'il n'y aurait pas en Allemagne deux gouvernements, l'un « civil » et officiel, l'autre militaire et occulte. Certaines choses se sont passées l'an dernier en Allemagne qui n'auraient pas pu avoir lieu — du moins il faut le croire — si le gouvernement du Reich avait véritablement contrôlé la situation. Informés de ces choses, les ministres allemands manifestaient de l'étonnement, promettaient d'y mettre fin et ... ne réussissaient pas. Ces sortes de puzzles se produisent constamment.

C'est ainsi que tout récemment, au moment où la presse allemande demandait la fin de l'occupation rhénane comme incompatible avec l'esprit de Locarno et l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N., on découvrait, près de Kustrin, sur l'Oder, de nouvelles lignes de fortifications, dont la principale d'une longueur de 40 kilomètres, dans la direction du Nord au Sud. Ces fortifications transforment la région immédiatement à l'Est de Francfort sur l'Oder en tête-de-pont fortifiée, capable de servir de base très forte à une armée allemande qui y serait assemblée en vue d'une offensive contre la Pologne. On se demande si les représentants allemands qui à Genève, en décembre dernier, parlant à ceux de la Pologne, soulevaient la question d'une suppression du corridor polonais et celle d'une revision des frontières en Haute-Silésie, se doutaient de l'existence de ces fortifications menaçantes...

Certains passages fort catégoriques d'un discours de M. Zaleski, prononcé par le Ministre des Affaires étrangères de Pologne le 10 janvier paraissent être comme un écho de ces conversations.

Il faut croire que ces nouvelles fortifications ont joué dans les récentes discussions entre la conférence des Ambassadeurs et les représentants allemands un rôle non moins important que celles de Königsberg. Le maréchal Foch semble en avoir demandé la démolition immédiate. Mais la question ne paraît pas devoir aboutir bientôt.

En attendant, un journal socialiste allemand, confirmant le discours de M. Scheidemann du 16 décembre au Reichstag, a annoncé que deux ouvriers allemands employés jusqu'à la fin de mai dans une usine de gaz asphyxiants fondée par la Reichswehr, avec l'aide des Soviets, à Troitzk, près de Samara, sur le Wolga, étaient arrivés en Allemagne et avaient révélé des noms et des faits au plus haut point compromettants pour la Reichswehr et le ministre de la Reichswehr. Cette usine a fourni, semble-t-il, à cette dernière un million de bombes à gaz asphyxiants ; elle a été balayée par les inondations de mai, mais il n'est pas certain qu'elle n'ait pas été reconstruite.

Le budget de la marine allemande pour 1927 est presque égal à la moitié de celui de 1915. Pourquoi en est-il ainsi, demandait récemment un organe libéral allemand, puisque la flotte n'est qu'une petite fraction de ce qu'elle était à cette dernière date ? Et le journal posait d'autres questions inquiétantes...

Tant que de pareils doutes existeront chez les Allemands eux-mêmes, on ne voit pas comment le plus conciliant des hommes d'Etat étrangers pourrait avoir confiance dans l'aptitude des ministres allemands à tenir leurs promesses. A Paris ce sentiment prédomine. Il est certain que MM. Poincaré et Briand, à supposer

que des divergences d'opinion aient existé naguère entre eux, sont entièrement d'accord à l'heure actuelle. Et il est improbable que M. Briand ait jamais fait entrevoir à M. Stresemann la perspective d'une évacuation anticipée de la Rhénanie, sans compensation.

Tant que les véritables buts auxquels vise l'Allemagne ne seront pas devenus clairs ou tant qu'il ne sera pas devenu évident que la majorité de l'opinion d'outre-Rhin tend véritablement à la paix et à la coopération internationale, il ne faut pas s'attendre à une modification radicale de la politique française à l'égard du Reich.

Comment l'opinion française pourrait-elle consentir à faire dépendre intégralement la sécurité de la France ou celle de la Tchécoslovaquie ou celle de la Pologne de la pureté présumée des intentions allemandes? Sur cela, il y a, en France, unanimité. Au Reich de montrer s'il regarde la S. D. N. et Locarno comme des leviers lui permettant de démolir peu à peu l'édifice de la « paix dictée », ou s'il comprend que certains des inconvénients que présente pour lui cette paix ne sauraient être éliminés que s'il se met à collaborer en toute franchise avec d'autres pays afin d'améliorer l'état général de l'Europe.

La situation internationale paraît être arrivée à une impasse. Nous avons connu de ces impasses apparentes au cours de la guerre, suggérant aux âmes timorées l'idée d'une paix blanche. La foi et la ténacité des peuples alliés en ont triomphé.

Les Anglais ont-ils l'esprit pratique ?

Extrait d'un dialogue intitulé : Nouvelles notes sur l'Angleterre, écrites en anglais par un écrivain espagnol, Julio Arcival, et publiées en traduction française par la Revue de Genève :

« ... Il y a des gens qui s'obstinent à croire, dit le Catalan Blay, établi à Londres, où il fait d'excellentes affaires, que les Anglais ont l'esprit pratique. Quelle erreur! »

Sur ce, il ouvre l'*Almanach Whittaker*

« Avez-vous une idée de leur système de poids et mesures... Imaginez un système où les rapports numériques sont enfantés par l'imagination la plus folle et dévergondée. Dans les mesures de poids, une livre vaut 700 grains : pas grammes, mais grains; ou, ce qui revient au même, 16 onces. Une « pierre » (*stone*) vaut 14 livres, sauf chez le boucher, où elle n'en vaut que huit; 28 livres font un « quart »; 4 quarts font un « cent-poids » (*hundredweight*) et 20 « cent-poids » font une tonne. D'où il résulte qu'une tonne vaut 2,240 livres. Vous voyez comme c'est commode! Il en est de même des mesures de capacité pour les céréales, dont les rapports successifs sont 4, 2, 4, 2, 4, 8, et 36, tandis que, pour les liquides, l'échelle des rapports est 4, 2, 4, 31 1/2 et 2. Cette échelle des mesures liquides renferme, du reste, une unité qui est caractéristique du système anglais (si tant est qu'on puisse appeler ce chaos un système). C'est le « baril ». Or, le baril peut valoir, suivant les cas, un nombre de « gallons » égal à 9, 10, 18, 36, 54, 72 ou 108. En fait d'« unité » vous voyez qu'elle est élastique.

« Ce n'est pas tout. La « bouteille », promue à la dignité d'unité officielle, vaut un sixième de gallon. Le pouce cubique d'eau distillée pèse 252,458 grains. Le pied cubique d'eau pèse 62,321 livres. Voyez comme c'est simple!

« Et bien, les marins anglais éprouvent un tel ennui à tant de simplicité qu'ils ont pu trouver moyen de le compliquer. Alors qu'une tonne d'eau équivalait à 224 gallons sur terre, sur mer le volume de la tonne peut être de 210, 110, 72, 36 ou 18 gallons, — probablement suivant l'âge du capitaine.

« Les longueurs se mesurent au moyen d'une échelle d'unité, dont les rapports sont 12, 3, 5 1/2, 10, 8 et 3. Ce « 10 » doit être bien étouffé de se trouver en si étrange compagnie. Si vous multipliez toute cette salade de nombres, vous arrivez à un chiffre invraisemblable qui représente la quantité de pouces que mesure le mille.

« ... Bien entendu, lorsqu'on en vient aux unités de surface, les sauts qu'il faut faire pour passer de l'une à l'autre sont de vrais sauts de kangourou : de 1 à 114, puis à 9, puis à 30 1/4, puis à 4, et finalement à 640... Je ne sais quelle est votre définition de l'esprit pratique : mais cela me suffit pour affirmer que, quelle qu'elle soit, les Anglais en manquent totalement. »

« — Pourquoi les Anglo-Saxons s'accrochent-ils à ce système absurde? Serait-ce par orgueil national, le système décimal étant d'origine française? Non, sans doute. Jamais leur orgueil national ne les empêchera de profiter de ce qu'ils croient avantageux. Ce n'est pas non plus parce que leur système est supérieur au décimal,

permettant dans certains cas la division par trois et par quatre, de telle sorte que Bernard Shaw a pu dire que, si Dieu avait donné à l'homme six doigts aux extrémités, il jouirait d'un système parfait de poids et mesures à base duodécimale. Pratiquement, cette supériorité est bien limitée, ne s'appliquant guère qu'à la division du pied en pouces, et à celle du shilling en pence — avec cette complication qu'il faut mettre un zéro pour les pence, dans les opérations arithmétiques, quand on dépasse 12, puis un zéro pour les shillings, quand on dépasse 10. Non, non, ce n'est pas cela : mais leur système est vivant. Il a poussé tout seul, il a grandi tout seul, il est une chose vivante, en harmonie naturelle et spontanée avec la façon d'être de leur race. Les rapports numériques ne sont presque jamais décimaux parce que la nature n'aime pas le nombre 10, qui ne figure guère dans la vie animale, végétale ou minérale. Ils sont chaotiques parce que les unités anglaises ont surgi, au fur et à mesure des besoins, au sein d'une race empirique qui ne pense pas par voie de logique. Ils sont nés au marché, à l'atelier, à la ferme, aux champs. Un ingénieur écossais disait un jour : « Nos ouvriers ne voient pas le centimètre, ils voient le pouce. »

« Non, l'Anglo-Saxon n'a pas « l'esprit pratique ». Pour avoir l'esprit pratique, il faut une certaine dose de raisonnement, de logique, d'intelligence. Et l'Anglais se méfie de ce que nous appelons « les idées ». Lorsqu'on essaie d'entraîner l'un d'entre eux dans un débat quelque peu intellectuel, il vous regarde avec des yeux presque soupçonneux qui évoquent l'expression française : « Il est trop poli pour être honnête! » L'Anglais a l'air de se dire : « Il est trop intelligent pour être un gentleman! »

« L'Anglo-Saxon n'a pas l'esprit pratique. Il est utilitaire et empirique. Les diverses tendances de son esprit, que l'on confond généralement sous le nom d'esprit pratique, suggèrent quelque chose de plus intime, de plus primitif. Elles sont ce qu'il y a de plus naturel, de plus ingénu dans son caractère; elles rappellent les forces naturelles, robustes et simples, qui font pousser les arbres et couler les rivières. La croissance de l'empire britannique est due à une force de ce genre, une poussée vigoureuse et aveugle de la volonté, sans autre plan que le plan instinctif de la nature, sans autre brutalité que la brutalité innocente de l'arbre dont les racines renversent le mur et fendent le rocher.

« — Je me garderais bien, réplique à ce plaidoyer le Catalan Blay, de dire à l'avenir quoi que ce soit contre le système anglais des poids et mesures : cela pourrait provoquer un tremblement de terre! »

FRANCE

Le régionalisme

D'un article délicieux du comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France, sur le Vieux Périgord, (Revue hebdomadaire) nous détachons ces lignes où la pénétration de la pensée le dispute à l'élégance de la forme :

Le paradoxe de la souveraineté politique du peuple français et de son incapacité administrative, paradoxe qui justifie les revendications des régionalistes, fait l'étonnement de tous les observateurs étrangers. J'imagine que si le philosophe des *Lettres persanes*, Usbek, revenait parmi nous, il adresserait à son correspondant Rica un *post-scriptum* ainsi conçu :

« La constitution de ce pays est singulière. En temps ordinaire, les citoyens y sont traités comme des enfants ou des idiots. Par exemple, dans la moindre commune, ils n'ont pas le pouvoir, même lorsqu'ils sont tous d'accord, de déterminer l'emplacement d'une fontaine où d'un sentier dont ils sont à user. C'est là, littéralement, une affaire d'Etat qui requiert l'intervention du gouverneur, qu'on appelle préfet, et de plusieurs vizirs. Mais, une fois tous les quatre ans, ces mêmes citoyens sont appelés, en inscrivant des noms sur des petits bouts de papier, à régler les plus graves problèmes devant lesquels hésitent et tremblent ceux qui les ont médités toute leur vie. Ils tranchent les questions de politique générale, qu'ils ne peuvent pas connaître; mais ils ne tranchent pas les questions d'administration locale qu'ils sont seuls à connaître.

« Ce système exige une armée de fonctionnaires plus nombreuse qu'en aucun autre pays et qui épuise les finances. Cependant le gouvernement croit habile de les multiplier, comme si sa domination ne devait être assurée que le jour où tous les citoyens

seraient à sa solde. Ce calcul est déçu parce que l'insuffisance de ses ressources ne lui permet pas de faire à tous ses serviteurs un sort digne d'en vie. Considérés d'abord les grands officiers de la couronne, ceux qui peuvent être comparés à nos grands eunuques : ils sont initiés aux secrets du pouvoir, veillent sur ses trésors et gardent un sérail spirituel, ce sérail de doctrines que l'Etat épouse successivement ou simultanément, mais qu'il ne choisit pas. Ce soin est dévolu, comme je te l'ai déjà dit, aux électeurs. Pour une période de quatre ans, ils imposent à leur maître sa favorite ou ses favorites qui, dans ce dernier cas, composent ce qu'on nomme un cartel. Quant aux grands eunuques, dont le salaire est dérisoire, leur scrupuleuse honnêteté est admirable. Je puis t'écrire, comme au XVIII^e siècle, lors de mon premier séjour dans ce pays, que le corps des laquais y est plus respectable qu'ailleurs. Je puis répéter aussi que c'est un séminaire de grands seigneurs, avec cette différence qu'ils deviennent de grands seigneurs de la finance. Ils aspirent, en effet, à abandonner leurs fonctions pour entrer dans ce qu'ils appellent les grandes affaires, comme si les plus grandes affaires n'étaient pas celles de l'Etat. La chose la plus singulière, c'est que le gouvernement, au lieu de les empaler, pour leur apprendre à rester en place, les comble d'honneurs. Au lieu de leur envoyer le lacet fatal, il leur octroie, pour les récompenser de leur désertion, une cravate qui est très recherchée, ou même le grand cordon d'un ordre dont le prestige égale presque celui de notre Ordre glorieux du Lion et Soleil.

» Si nous considérons maintenant le peuple des menus fonctionnaires qui sont plusieurs millions, ce spectacle est encore plus étrange pour des sages comme nous. Ces esclaves sont en rébellion ouverte contre leur maître qui, au lieu de les faire bâtonner, ce qui, il est vrai, serait difficile, faute d'esclaves fidèles pour remplir cet office, négocie avec eux et leur donne des indemnités. Ainsi l'Etat qui rêvait d'asservir, c'est-à-dire de fonctionnariser tout le pays, succombe à ses propres excès; il est menacé de périr par où il croyait s'affermir. Il a nourri un monstre qui le dévore. Ou, plutôt, il est semblable à ce monstre qui, dans nos contes, se dévore la queue, avec cette différence qu'il le dépasse en stupidité car c'est sa queue qui dévore sa tête.

* * *

Mon incompetence en politique intérieure m'interdit d'apprécier le diagnostic d'Usbek. S'il est exact, il imposerait d'urgence le remède régionaliste. Ce qui est certain, c'est que ce même remède serait précieux dans la cure de notre politique extérieure. Cela, pour trois raisons principales, entre beaucoup d'autres.

D'abord, si l'incompréhension française de l'étranger, source de tant d'erreurs et d'illusions, dépasse encore, ce qui n'est pas peu dire, l'incompréhension étrangère de la France, c'est parce que notre réflexe national, si étroitement et aveuglément unitaire, est tellement fort qu'il s'applique au monde entier et nous en masque les réalités. Habitué à ne pas faire entre les parties de notre pays les distinctions nécessaires et à les ramener au même type, nous sommes dupes et victimes de cette même vision simpliste à l'étranger où elle est encore plus fautive. Cette déformation s'aggrave du fait de notre égocentrisme qui projette sur l'univers notre propre image. A cet égard, les pays fédéraux ou régionalistes, c'est-à-dire ceux dont le gouvernement est, en quelque mesure, une diplomatie à l'intérieur, ont une grande supériorité sur nous. Leur politique extérieure y est organique parce que l'essence en est la même que celle de leur politique intérieure, et elle y est l'apanage d'un pouvoir central assez fort et assez libre pour la soustraire à l'Electoral. Elle peut ainsi remplir ces deux conditions fondamentales : la continuité dans le temps et la variété dans l'espace. Au contraire, la nôtre, réglée, comme notre politique intérieure, par un gabarit unique et soumise aux spasmes périodiques et contradictoires de l'élection, renverse cette formule : elle met l'uniformité dans l'espace et la diversité dans le temps. Cela ne fait pas compensation.

En second lieu, la récupération de l'Alsace-Lorraine impose à la France une politique régionaliste ou du moins (si l'un est possible sans l'autre) un état d'esprit régionaliste. Les erreurs qui ont été commises en Alsace-Lorraine et qui, si elles n'étaient réparées, contiendraient le germe des pires catastrophes, sont inconcevables chez tous les pays qui n'ont pas comme nous le fétichisme unitaire, et eussent été impossibles dans une France ayant le sens régional.

Enfin, la nécessité où se trouve notre pays, pour remplacer ses enfants morts à la guerre et ceux plus nombreux encore qui

ne naissent pas pendant la paix, d'accueillir par millions des travailleurs étrangers, donne un nouveau prix aux affinités et aux transitions que la variété de nos provinces offre aux races étrangères. Problème vital pour nous. Si la France n'est pas un vaste jardin d'acclimatation pour ces races, si ces apports restent inassimilables, ils seront, non une force, mais un danger, non un sérum, mais un poison. Pour les fixer et les absorber, il faut les mettre en contact avec les populations qui leur ressemblent le plus et avec les terroirs qui leur conviennent le mieux. Ces étrangers, si différents les uns des autres qu'ils constituent un musée d'ethnographie, n'entreront rapidement et sûrement dans la communauté française que par l'étape de la province qui correspond le mieux à chacune de leurs catégories.

A propos de sa politique extérieure

Un écrivain libéral, spécialisé en questions de politique extérieure, M. Ludovic Naudeau, publie dans l'Illustration, un plaidoyer pour l'unification de la politique extérieure française.

Nous sortons de la grande guerre privés de notre plus sûr allié : la Russie. L'Autriche a disparu et dès lors, dit la presse fasciste : « L'Italie ayant réalisé tous ses desseins de ce côté, et n'ayant plus rien à redouter pour sa frontière du Nord, se consacre entièrement à sa politique méditerranéenne. » L'Angleterre, incertaine, toujours calculatrice, toujours réticente, cherche sa voie et, d'ailleurs, avec toutes les difficultés qu'on lui connaît, il lui serait impossible de faire une autre politique que celle de ses propres besoins et de sa propre sauvegarde. Il est néanmoins probable qu'aux heures d'une grande crise nous la retrouverions à nos côtés.

Quant aux Etats nouveaux créés ou ressuscités par la guerre, ils ont leur valeur, mais ils sont divisés entre eux. La Pologne est surveillée par la Russie; la Tchécoslovaquie, guettée par la Hongrie, tendrait d'ailleurs, actuellement, à améliorer ses rapports avec l'Allemagne; la Yougoslavie doit compter avec les réclamations bulgares. Rien ne serait plus dangereux qu'un trop grand espoir fondé sur tous ces Etats aux ressources précaires et aux forces mal connues.

* * *

Cela dit, regardez la carte et constatez la grave réalité du temps présent : au Nord-Est et au Sud-Est de la France, séparés seulement par la Suisse et par la languette autrichienne, s'étendent deux grands Etats, l'Allemagne et l'Italie. Ils comptent, à eux deux, plus de cent millions d'habitants et produisent chaque année un million environ de sujets nouveaux. Or, sur un territoire beaucoup plus grand et plus riche que l'Italie, la France n'a présentement que trente-huit millions et demi d'habitants français dont l'accroissement numérique annuel est, hélas ! insignifiant. Et, par surcroît, la France détient le plus vaste domaine colonial qu'il y ait dans l'univers, après celui de l'Angleterre, tandis que l'Allemagne et l'Italie sont privées de colonies.

Ne comprenez-vous pas, d'emblée, qu'une telle situation, à elle seule, va nous obliger, pour assurer notre sauvegarde pendant les prochaines années, à une extraordinaire dextérité diplomatique, à un jeu serré, clairvoyant, prévoyant, d'où devra être exclue toute légèreté? En vérité, il y a rarement eu, dans notre histoire, une époque plus dangereuse que la période actuelle.

En nous exprimant ainsi, risquons-nous, en quoi que ce soit, de rien révéler à des adversaires éventuels? Il faudrait être bien naïf pour le supposer et, surtout, il faudrait n'avoir jamais lu tout ce qui s'écrit sur notre compte, en plus d'un pays. Il est donc certain qu'une élémentaire prudence nous commandera d'empêcher, autant que cela sera en notre pouvoir, la constitution, à notre dam, de certaines combinaisons qui seraient capables de nous opposer, à l'improviste, des effectifs écrasants. Nous aurons donc à déterminer, après avoir considéré le pour et le contre, quelles « amitiés » pourront nous être le plus indispensables et, surtout, après en avoir décidé, il faudra faire en sorte que nos actions ne viennent pas, le lendemain, démentir nos décisions.

Il est exact qu'une entente germano-italienne a déjà été réalisée une fois par Crispien, sans qu'il en résultât rien de mauvais contre nous. En effet, vers 1895, nous menâmes, sans nous en rendre compte, la politique extérieure la plus périlleuse, alors que nous étions en même temps les adversaires de la Triple Alliance et ceux de l'Angleterre. (Qui ne sait que, pendant la guerre du Transvaal, l'Angleterre proposa formellement son alliance à l'Allemagne?)

Mais faut-il, parce que nous avons été imprudents quelquefois, nous faire un jeu de l'être toujours? Aujourd'hui, l'irrévérence italienne a reçu à Trente, à Trieste, à Fiume ses apaisements; l'Autriche a disparu et c'est d'un autre côté qu'il regarde.

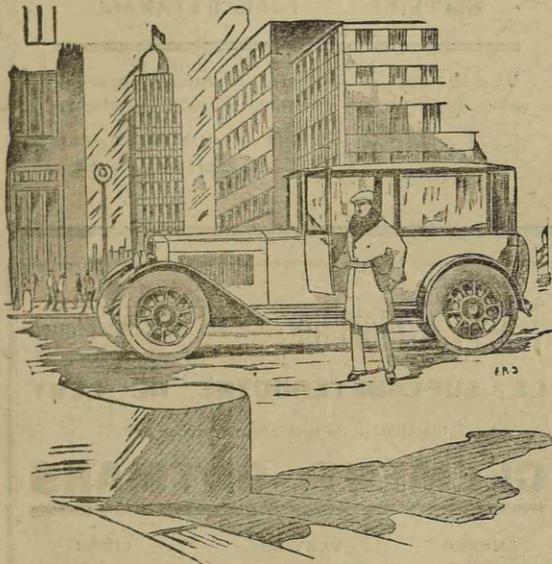
Sans rien prendre au tragique, sans admettre que le nombre soit tout, puisque la richesse, mise à temps au service de la technique, peut parfois avoir autant et plus d'importance que lui, sans méconnaître aussi que l'échiquier européen devra nous permettre plus d'une manœuvre, sans déprécier l'importance de l'amitié anglaise et sans nier que la Société des Nations puisse avoir une certaine efficacité, n'est-il pas évident qu'il va nous falloir faire preuve, à bref délai, d'une perspicacité très exactement dirigée? Qui sait si nous n'aurons pas à soupeser quel pourra être, au cours des années prochaines, notre adversaire le plus turbulent, le plus pressant, le plus irréconciliable? Qui sait même si nous ne jugerons pas expédient de consentir, à l'un ou à l'autre de nos voisins, quelques avantages pour mieux lui retirer la tentation d'aller faire masse contre nous? Sans courir grand risque de nous tromper, nous pouvons prévoir que nous aurons, avant qu'il soit longtemps, certaines décisions importantes à prendre, certains choix à faire, certaines valeurs à comparer, certaines complaisances à ménager. Si nous nous engourdissions, d'autres, non loin de nous, je l'atteste, seraient en pleine action. Il faudra que notre gouvernement, quel qu'il soit, puisse entreprendre en toute tranquillité la tâche de nous faire des

amis sans avoir l'incessante crainte d'être vilipendé par des virtuoses qui, quoi qu'il fit, se croiraient obligés de crier à la trahison et de jeter l'inquiétude et la haine dans le cœur des ignorants. En un mot, il faudra que la France adopte une politique extérieure valable pour l'immense majorité des Français, une politique extérieure d'Etat à laquelle, sans des raisons solennelles et vraiment capitales, tout citoyen honnête devrait se faire scrupule de ne pas subordonner ses préférences personnelles.

Et M. Naudeau parle de... censure nécessaire. Mais, est-ce possible en République?

Cette contradiction, nous ne cherchons pas à la dissimuler: elle est l'image même des difficultés qu'il faut envisager quand on tente cette quadrature du cercle qui consisterait à donner à la démocratie la volonté concentrée du pouvoir personnel. Comment concilier les bienfaits de la République avec la nécessité à chaque instant plus pressante de présenter à l'étranger l'image d'une France homogène et apte à vouloir très exactement ce qu'elle veut? Comment? Je n'ai pas su le dire, je le confesse, et le problème reste posé. Mais, tout au moins, il est posé.

Et il le restera... Une démocratie politique à base de suffrage universel pur et simple — tout le monde disposant également de tout — est incapable de sauvegarder les intérêts vitaux d'un grand Etat, parce qu'elle est essentiellement étourdie et capricieuse, incapable d'esprit de suite et de persévérance.



La 8 CV. FIAT modèle 509

est par excellence la voiture rapide, économique et la mieux suspendue.

Agence Exclusive : L'AUTO-LOCOMOTION

35-45, rue de l'Amazone. BRUXELLES

Grand Vin Champagnisé

Méthode Champenoise

Cuvée de Choix

Echantillons de 12 bouteilles

Deux cents et soixante quatre francs. NETS

Contre remboursement

à LÉMAIRE, 27, rue du Collège, Ixelles

◆◆◆ CARRELAGES ◆◆◆

J. Swartenbroeckx

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone B 15811 BRUXELLES Téléphone B 15811

◆◆◆ REVÊTEMENTS ◆◆◆

107-109-111, rue Cathédrale

LIÈGE

AU

Coin de la rue de la Sirène

LIÈGE

T I S S E R A N D

GRANDE MAISON DE BLANC

Fournisseur attitré de nombreuses congrégations religieuses

L'importance de notre stock nous permet d'exécuter sans délai, aux prix les plus avantageux, les commandes les plus conséquentes

Blanc - Toiles - Rideaux - Linge de table - Mouchoirs - Couvertures - Bonneterie - Lingerie, etc.


COMPTOIR D'OPTIQUE


Maison BLAISE

FONDÉE EN 1885

46, RUE DE LA PAIX IXELLES-BRUXELLES

Lunetterie française et américaine. Exécution rapide et soignée des ordonnances de MM. les oculistes.

Même Maison en face au 48

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRE


Tailleur - Couturier
- Fourreur -

CHEMISES CHAPEAUX
 CRAVATES **DUPAIX** CANNES
 COLS TÉLÉPHONE 28116 PARAPLUIES

27, Rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles

CYCLES "GAULOIS"

Le vélo parfait convenant spécialement au Clergé et au Missions.

La maison livre au clergé depuis de longues années par intermédiaire de ses nombreux agents

Seuls vélos renforcés convenant spécialement pour les Colonies. Solidité à toute épreuve. Totalement incassable.

Les vélos renforcés brevetés Gaulois n'ont pas leurs pareils en durabilité

Fabricants : Vandersluis Enfants 33, Rempart de la Biloque, Gand.

MM. les R. P. Missionnaires : Exigez le vélo renforcé breveté Gaulois pour vos missions. Vous n'aurez plus le moindre accident sur les mauvaises routes.


IDÉALES! CHARMANTES! RAVISSANTES!

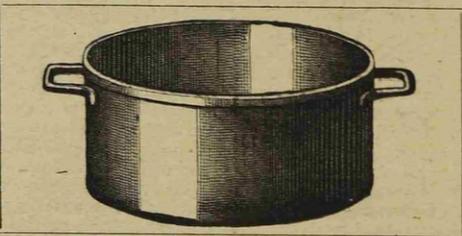
NOS PENDULES A CARILLON WESTMINSTER

Horlogerie TENSEN

BRUXELLES, 12, rue des Fripiers
 ANVERS, 12, Marché aux Souliers

Batterie de Cuisine « WMF. »

EN ACIER SILIT



Embouti d'une seule pièce d'après un procédé spécial

IMPOSSIBLE DE FENDRE OU CASSER
 DURÉE ILLIMITÉE. NETTOYAGE FACILE
 SUPPRIME LES FRAIS D'ÉTAMAGE

Demandez Prix et Catalogues aux Agents généraux pour la vente en Belgique et le Luxembourg

F. Lambion & Cie 32, RUE SAINT-JEAN
 TÉLÉPHONE 104,34 BRUXELLES

T. S. F. "L'Ondolina" Le roi des récepteurs

LE SUPERHETERODYNE DE LEVY

Installation de tout premier ordre par

CLEMENT ORTMANS

ANVERS place de Meir, 109 VERVIERS rue de l'Harmonie, 26 LIÈGE rue de l'Université, 31

MAISON DU LYNX

84, Rue de la Bourse, BRUXELLES



Lunetterie Faces à main
 Optique
 Javelles Articles de luxe et ordinaires
 Baromètres

Exécution soignée des ordonnances de MM. les Médecins-Oculistes